

Instantan s mars 2025

Dossier de la r daction de H2o
March 2025

Monde
 
 

ARCTIQUE

Le pic de la banquise au plus bas jamais mesur  par les satellites

Cette ann e, les scientifiques du National Snow and Ice Data Center (NSIDC) estiment que la banquise du p le Nord a atteint sa taille maximale le 22 mars, avec une superficie  valu e   14,33 millions de kilom tres carr s, soit la plus petite mesur e en plus de quatre d cennies de surveillance satellitaire. Apr s un premier record bas en 2017, cette nouvelle mesure est un indicateur de la fa son dont la glace de mer Arctique a fondamentalement chang , souligne Walt Meier, scientifique du NSIDC.

Radio-Canada

 

RECHERCHE

La diminution des inondations par d bordement des lacs glaciaires

Les inondations par d bordement de lacs glaciaires (GLOF) peuvent provenir de lacs plus grands, car ceux-ci continuent de s' tendre avec le recul continu des glaciers ; cependant, cette perception reste peu  tay e par les bases de donn es GLOF disponibles. Conduite par l'Institut des sciences environnementales et de g ographie de l'Universit  de Potsdam (Allemagne), une  quipe internationale a cartographi  les superficies de 1 686 lacs glaciaires, juste avant leur vidange, dans 13 r gions montagneuses glaciaires situ es hors des r gions polaires, et a examin  les tendances de superficies des lacs pr -GLOF entre 1990 et 2023. L' quipe constate que les zones de lacs pr -GLOF n'ont pratiquement pas chang , voire qu'elles ont diminu  au fil du temps, alors m me que la superficie totale des lacs, et donc le potentiel de danger, augmentait dans l'ensemble. Cette constatation contre-intuitive refl te les limites   l'augmentation de l'ampleur des GLOF, telles que le d couplage des lacs et des glaciers parents, le d veloppement de larges exutoires   faible gradient ou la gestion par l'homme. Dans toutes les r gions, les zones de lacs pr -GLOF d pendent de quelques lacs

endigués par la glace, qui ont produit dix fois plus de débordements signalés et des débordements dix fois plus importants que les lacs endigués par la moraine et le substratum rocheux. Ces deux derniers types de barrages continueront à retenir des quantités croissantes d'eau de fonte, représentant ainsi la majeure partie du potentiel global de risque des GLOF, tandis que les lacs endigués par la glace se réduiront avec la déglaciation. Comme ces types de lacs évolueront différemment au XXI^e siècle, l'équipe souhaiterait disposer de simulations personnalisées des débordements et des impacts des GLOF, compte tenu de l'exposition croissante des infrastructures critiques.

Progressively smaller glacier lake outburst floods despite worldwide growth in lake area, Georg Veh et al. - Nature Water

CO2 : La majorité des gains est séquestrée dans les sols et les eaux terrestres

Une étude internationale, à laquelle ont participé l'INRAE et le CEA, montre que la majorité de l'accumulation du carbone terrestre depuis plus de 30 ans se fait dans des environnements anaérobies, c'est-à-dire sans oxygène, comme dans le fond des plans d'eau et de rivières et les zones humides. Jusqu'à présent les forêts étaient considérées comme des puits majeurs de carbone des surfaces terrestres. Mais l'analyse des flux de carbone sur les dernières décennies montre que, si l'on fait un bilan à l'échelle de la planète considérant les gains et les pertes, seul 6 % environ du total s'est accumulé dans les forêts. Cela est dû à leur dégradation dans de nombreuses régions du monde, causée par les incendies, les sécheresses ou la déforestation. Très mal connus, les processus clés de la séquestration dans les environnements anaérobies ne sont pas inclus dans les modèles actuels de changements globaux des stocks de carbone. Publié dans la revue Science, ces résultats pourraient aider à mieux prédire la trajectoire future de ces réservoirs et leur sensibilité aux activités humaines et au changement climatique.

INRAE

Le potentiel des tourbières à capturer du carbone revu à la hausse du fait de l'augmentation des températures

Selon un modèle prédictif élaboré par Vincent Jassey du Centre de recherche sur la biodiversité et l'environnement (CRBE, CNRS/UT/IRD/Toulouse INP) et ses collègues européens, les microalgues présentes dans les tourbières pourraient compenser jusqu'à 14 % des émissions futures de CO₂, grâce à leur activité photosynthétique. Pour arriver à cette conclusion, il s'est basé sur une expérimentation in situ et sur les différents scénarios prédictifs établis par le GIEC. C'est le premier modèle qui quantifie la compensation potentielle des émissions futures de CO₂ par les tourbières à l'échelle mondiale. Ce résultat lève le voile sur un pan encore mal connu du cycle du carbone terrestre et de ses altérations par le changement climatique d'origine anthropique. L'étude est parue dans Nature Climate Change.

CNRS

Algues bleues : à chaque lac ses cyanobactéries

Pour prédire la prolifération des efflorescences algales toxiques, les chercheurs de l'EAWAG recommandent l'association de différents systèmes d'identification des espèces et de mesures chimiques. Une nouvelle étude souligne qu'il n'existe pas de solution universelle, mais plutôt que certaines molécules indicatrices spécifiques sont nécessaires pour chaque lac. En d'autres mots, il existe de grandes différences entre les lacs liées à leurs propriétés physiques et écologiques de chaque lac, mais aussi aux cyanobactéries qui y prédominent.

EAWAG

Un des fongicides les plus utilisés en agriculture nuit à la reproduction des oiseaux

Une équipe française coordonnée par Frédéric Angelier du Centre d'études biologiques de Chizé (CNRS/La Roche Université) et du Laboratoire Chrono-environnement (CNRS/Université Marie et Louis Pasteur) met en lumière l'impact néfaste de l'exposition chronique au tébuconazole, un des fongicides les plus utilisés en agriculture en Europe, sur la reproduction des moineaux. Les résultats de ces recherches, parus dans la revue Environmental Research, révèlent un

lien direct entre l'exposition à ce fongicide et des anomalies de croissance des poussins de moineaux ainsi qu'une mortalité plus importante chez ces jeunes oiseaux, notamment chez les femelles.

CNRS

La rentabilité des solutions fondées sur la nature

Une étude publiée dans la revue *Cell Reports Sustainability*, impliquant plusieurs institutions et unités de recherche grenobloises et parisiennes, évalue les bénéfices des solutions fondées sur la nature (SFN) à travers 83 actions concrètes menées dans les Alpes. Cette analyse révèle que ces initiatives offrent un retour sur investissement de 2,8 euros pour un euro investi, en mettant en lumière les bénéfices rendus par la préservation ou le rétablissement de la biodiversité, à travers des services écosystémiques. Ces résultats soulignent l'intérêt d'une planification intégrée qui maximise les co-bénéfices, tant pour la nature que pour les humains.

CNRS

À

PUBLICATIONS

Énergie hydroélectrique et biodiversité

Sur fond de transition énergétique, les centrales hydroélectriques à accumulation gagnent en importance. Elles peuvent en effet compenser les fortes fluctuations de la production d'électricité issue d'autres sources d'énergie renouvelable telles que le solaire et l'éolien. La demande en solutions flexibles pour produire du courant est en forte croissance et sera multipliée par neuf d'ici 2050 selon les prévisions de l'UE. L'énergie hydroélectrique contribue à une production énergétique respectueuse du climat. Mais dans le même temps, elle met la biodiversité sous pression. Les chercheurs ont notamment développé trois nouvelles méthodes pour mieux comprendre et quantifier les effets descluses rcurrentes sur la dynamique des habitats.

EAWAG

La revue *Géosciences* du BRGM se concentre sur l'adaptation au changement climatique, vitale pour prévenir et limiter ses conséquences. Un article est consacré aux solutions fondées sur la nature (SFN). Leur utilisation pose des questions spécifiques au cœur de plusieurs projets pluridisciplinaires menés par le BRGM. L'article revient sur ces utilisations en matière de : gestion des eaux souterraines ; prévention des risques côtiers ; lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

BRGM

Changement climatique : Comment faire face aux nouveaux risques ?

Le changement climatique bouleverse les cycles naturels et modifie la fréquence et l'intensité des sécheresses, incendies, inondations, tempêtes, séismes, invasions biologiques... Ces aléas se combinent et créent de nouveaux risques pour les populations. Ils fragilisent les activités humaines comme l'agriculture et l'alimentation. Comment mieux les comprendre et les gérer? Les avancées de la recherche, présentées par la revue Ressources de l'INRAE.

Ressources #7

À

Appel à candidatures

Séminaire MINAIRE HEALTH & ENVIRONMENT

Sous le parrainage de SUEZ, 15 doctorants seront sélectionnés pour participer au Séminaire Health & Environment, qui se tiendra du 23 au 25 juin 2025 à Cannes. Une récompense de 1 500 euros sera attribuée par SUEZ au doctorant ayant apporté la meilleure contribution à la prévention des maladies d'origine environnementale.

Les doctorants peuvent postuler à tout moment de leur thèse, bien que la préférence soit donnée aux travaux de recherche presque terminés et prêts pour publication. Les chercheurs postdoctoraux récents peuvent également postuler.

Départ des candidatures - 30 avril 2025

À

INNOVATION

Roue de pompage d'eau durable, une technique ancienne repensée

Fin mars, une nouvelle installation de pompage d'eau a été mise en service à Steffisburg (canton de Berne, Suisse). Elle

garantit qu'un affluent de la Zulg continue d'être alimenté en eau malgré une meilleure protection contre les crues. C'est le deuxième projet de ce type auquel participe l'EMPA : une roue à augets automotrice qui s'inspire de modèles historiques.

EMPA

À

ANALYSE

Les mots de la gestion des déchets : quand le langage façonne nos imaginaires

Avec l'économie circulaire, le déchet n'est plus seulement un problème, mais devient une ressource à valoriser. Une bonne nouvelle ? Pas forcément : ce glissement linguistique fait disparaître le déchet et surtout confère au tri une valeur morale, en faisant reposer sa responsabilité sur les seuls individus, alors que le recyclage est aussi l'affaire des industriels. Surtout, il en inclut le réel enjeu : celui de la surproduction de déchets.

Camille Dormoy, docteure en sociologie, spécialiste des politiques publiques de gestion des déchets/économie circulaire à l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) - The Conversation

À

EXPLORATION

L'urine, ce nouvel or jaune

"Notre fumier est or" écrivait Victor Hugo dans Les Misérables, regrettant que l'on "balaye l'abîme" les urines. Un siècle et demi plus tard, le tout-à-l'égout et les stations d'épuration ont banalisé le rejet de nos déjections. Pourtant, l'or jaune pourrait bien devenir l'engrais de demain... Fabien Esculier, chercheur au laboratoire LEESU (Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains - ENPC), coordonnateur du programme de recherche et action OCAP (Optimisation des cycles Carbone, Azote et Phosphore en ville) a accepté l'invitation de l'Commission La Terre au carré de France Inter.

Sur une année, l'urine d'une seule personne peut fertiliser l'équivalent de 500 m² de cultures. Le réemploi des urines humaines est également un sujet de souveraineté très fort du point de vue agricole et alimentaire mais également au regard de notre indépendance face aux énergies fossiles. L'autonomie de la France en azote est d'à peine de 10 % et, depuis l'éclosion de la guerre en Ukraine en 2022, les prix de l'azote ont été multipliés par trois ou quatre, fragilisant les fermes installées en conventionnel. Mais il y a aussi urgence pour le phosphore dont la pénurie est annoncée d'ici 2030. Enfin, les économies d'eau et d'énergie seraient indéniables car le coût du traitement des eaux usées est considérable.

Lancé en 2015, OCAP, est l'un des premiers programmes académiques dédiés à la valorisation des matières fécales des urines pour en faire de l'engrais. Ce programme expérimente la fertilisation au lisain sur des parcelles de blé, à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) et travaille en lien avec une boulangerie qui produit du pain et des biscuits Biscodors avec leurs récoltes. Parallèlement, la collecte des urines se développe progressivement : "La comparaison la source dans la gestion des excréments humains a connu un important développement ces dernières années. Elle se déploie à de multiples échelles et dans des contextes très variés, depuis les microfiliales citoyennes jusqu'à l'échelle quartiers entiers, comme dans l'opération Saint-Vincent-de-Paul en construction à Paris, où la collecte de l'urine de l'intégralité du quartier, et sa transformation en engrais, est prévue." Toutefois, note le chercheur, le déploiement à plus grande échelle rencontre encore de nombreux freins : d'abord, une méconnaissance du problème et des alternatives ; ensuite, des coûts d'apprentissage, et organisationnels et un déplacement des limites.

Podcast

À

1ER MARS

Journée mondiale herbiers marins

Les herbiers de zostères, véritables "prairies sous-marines", jouent un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité et la régulation du climat. Ils servent de refuge et de nurserie pour de nombreuses espèces marines, tout en participant à la capture du carbone. Malheureusement, ces habitats fragiles sont mis en danger par des actions anthropiques telles que certaines pratiques de pêche à pied et des actions de mouillage d'embarcation entre autres.

OFB

À

INITIATIVE

Des chefs autochtones appellent à sauver la planète

Les chefs de 22 peuples autochtones des cinq continents ont lancé depuis le Chili un appel à l'action pour protéger la planète, au terme d'un pèlerinage de 46 jours autour du globe.

Radio-Canada

À

À

LA GRANDE EXPOSITION ESTIVALE

DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

jusqu'au 30 novembre 2025 À À À À À À À À

Au printemps 2025, à Paris, le Muséum national d'Histoire naturelle invite à un voyage inédit au cœur des milieux désertiques de notre planète, de l'embellématique Sahara aux déserts polaires, en passant par les déserts de Sonora, d'Atacama, de Gobi... Le point commun à ces milieux : des conditions hors normes a priori hostiles à la vie. Et pourtant, animaux et végétaux y ont développé d'ingénieuses stratégies d'adaptation que le public découvre à travers les spécimens d'une biodiversité surprenante, issus de différentes régions du monde. L'exposition présente également les méthodes employées par les humains pour vivre dans ces environnements contraignants, mais aussi les menaces qu'ils font peser sur ces milieux fragiles. L'occasion par ailleurs de faire découvrir l'expérience du désert comme terrain privilégié de recherche. À travers près de 200 spécimens et objets de natures variées, pour la plupart issus des riches collections du Muséum, ainsi que des dispositifs mécaniques et multimédias ou de grandes projections, l'exposition offre une approche scientifique, ludique et esthétique de ces milieux fascinants.

Dossier de presse

À

À

Europe
top

Mers d'Europe

Les navires pollueurs passent encore au travers des mailles du filet

Dans un rapport publié le 4 mars, la Cour des comptes européenne tire la sonnette d'alarme : les navires continuent de polluer les mers d'Europe. Si la législation européenne progresse, jusqu'à être parfois plus stricte que les règles internationales, c'est la mise en œuvre par les 22 États membres cibles de l'UE qui pose problème. Les mesures visant à prévenir, combattre, tracer et sanctionner les différents types de pollution causée par les navires forment un filet aux mailles bien trop lâches, avertissent les auditeurs.

La législation européenne fait siennes les règles internationales, avec parfois des exigences encore plus strictes, dans des domaines tels que la pollution par les hydrocarbures, la gestion des épaves et les émissions de soufre. Cependant, les auditeurs de l'UE pointent plusieurs failles que l'Europe doit encore combler, en particulier en ce qui concerne les risques de pollution. Par exemple, les armateurs peuvent encore échapper à leurs obligations en matière de recyclage en passant leurs navires sous le pavillon d'un pays tiers avant leur démantèlement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2022, un navire sur sept dans le monde battait pavillon de l'UE, mais, si l'on considère uniquement les navires en fin de vie, cette proportion est divisée par deux. De même, les règles européennes concernant les conteneurs perdus en mer sont loin d'être étanches. D'une part, rien ne garantit que toutes les pertes soient bien déclarées ; et, d'autre part, très peu de conteneurs sont en réalité récupérés.

Les auditeurs ont également remarqué que les Vingt-Sept sous-utilisent les outils que l'UE met à leur disposition pour combattre la pollution causée par les navires, qu'il s'agisse de la détection par drones ou du réseau de navires dépollueurs mobilisés pour la lutte contre les marées noires. Le système européen de surveillance par satellite pour la détection des rejets d'hydrocarbures (CleanSeaNet), qui permet de scruter les mers et de détecter de manière proactive de possibles épisodes de pollution, constitue cet égard un exemple frappant. Au cours de la période 2022-2023, il a repéré au total 7 731 déversements possibles d'hydrocarbures dans les mers européennes, principalement en Espagne (1 462), en Grèce (1 367) et en Italie (1 188). Pourtant, les auditeurs ont constaté que les États membres avaient donné suite à moins de la moitié de ces alertes et n'avaient confirmé la pollution que dans 7 % des cas. En cause bien souvent, le décalage entre le moment où l'image satellite est capturée et celui où le contrôle en mer est effectué.

Les auditeurs ont aussi constaté que les autorités nationales n'effectuent pas suffisamment d'inspections préventives des navires et que les sanctions à l'encontre des pollueurs restent anecdotiques. Les auteurs de rejets illégaux de substances polluantes dans la mer sont rarement l'objet de sanctions effectives ou dissuasives, et les poursuites sont rares. De même, peu de pays de l'UE signalent des infractions liées à la récupération des engins de pêche abandonnés perdus ou rejetés en mer.

Globalement, les auditeurs constatent que ni la Commission européenne ni les États membres ne suivent précisément l'utilisation des fonds européens destinés à lutter contre la pollution marine. Ils ne disposent pas d'une vue d'ensemble des résultats réellement obtenus ni de la manière dont ceux-ci pourraient être transposés à plus grande échelle. Dans le même temps, l'audit révèle que l'Union européenne peine à surveiller la pollution causée par les navires. La quantité réelle d'hydrocarbures, de contaminants et de déchets marins déversés par les navires reste en grande partie inconnue, de même que l'identité des pollueurs.

Rapport

À

Mer du Nord

Collision entre un pétrolier et un cargo : un désastre écologique ?

La collision entre un pétrolier et un cargo en mer du Nord, le 10 mars 2025, a libéré dans les eaux du carburant pour avions qui pourrait affecter des sites de reproduction essentiels pour les phoques et les oiseaux de mer, le long des côtes britanniques, alerte une équipe écologues marins à l'Université de Hull (Royaume-Uni).

The Conversation

À

L'UE interdit le flufenacet, pesticide PFAS le plus utilisé en France

Le 12 mars, les États membres de l'Union européenne ont adopté l'interdiction du flufenacet, le pesticide PFAS le plus utilisé en France. L'ONG Générations Futures salue cette avancée majeure tout en appelant à des mesures plus globales pour éviter le remplacement du flufenacet par d'autres substances tout aussi problématiques.

Générations Futures déplore le délai de grâce de 18 mois accordé pour couler les stocks. Elle dénonce également autre pesticide PFAS, aussi émetteur de TFA : le flutolanil, faisant toujours l'objet de discussions et dont le vote de son interdiction est au point mort faute de soutien suffisant des États membres. 50 députés européens ont interpellé la Commission européenne pour soutenir l'interdiction du flufenacet et du flutolanil et demander des mesures supplémentaires pour parvenir à une interdiction complète des pesticides PFAS.

Générations Futures

À

Projet européen TARGET

Vers une stratégie pour identifier les solutions de recours aux eaux alternatives

Le projet Interreg SUDOE TARGET a démarré en janvier 2024 et s'achèvera en décembre 2026. Il est piloté par l'établissement public interdépartemental de la Dordogne (EPIDOR) et réunit dix partenaires espagnols, portugais et français. Le projet vise à construire une méthodologie applicable dans le sud-ouest de l'Europe, permettant de planifier l'utilisation d'eaux usées non conventionnelles (eaux usées traitées issues des stations d'épuration, eaux de toiture, etc.) dans un contexte de pénurie de la ressource en eau. Les travaux du consortium s'appuient sur trois grands objectifs : 1. Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau pour tous les acteurs ; 2. Faciliter le recours aux eaux non conventionnelles (eaux récupérées, eaux pluviales, eaux grises, dessalement, etc.) ; 3. Valoriser des solutions innovantes tant sur le plan technique, économique que social.

La stratégie mise au point à travers le projet se développera localement en France, comme dans les deux autres pays partenaires, pour construire des stratégies de prévention et de gestion de la pénurie en eau intégrant des solutions de

recours aux eaux non conventionnelles. En Espagne et au Portugal, des territoires pilotes servent de démonstrateur pour tester diverses stratégies de coopération à différentes échelles territoriales, du local au bassin versant, ainsi que pour déployer des techniques spécifiques fondées sur la nature : le site de Can Cabanyes (8 hectares) en Catalogne, explorera une solution de filtration pour améliorer la qualité de l'eau alors que le Portugal travaillera sur des solutions de traitement des polluants émergents aux alentours de Lisbonne. En France, des actions plus ciblées sont menées avec le CEREMA à deux échelles emboîtées (bassin versant et collectivités du bassin versant) afin de travailler sur la gouvernance et l'acceptabilité sociale. Le pilier la participation du CEREMA, associée à ces travaux, appuiera les approches de participation avec les acteurs locaux.

CEREMA

À

Aquaculture durable

AQUASERV : Réseau européen d'infrastructures de recherche

L'INRAE est partenaire d'AQUASERV, une initiative qui réunit 7 infrastructures de recherche aquacoles rassemblant plus de 39 institutions scientifiques issues de la recherche et de l'innovation à travers l'Europe. Des chercheurs rennais sont engagés dans ce réseau qui vise à faire progresser la recherche tout en contribuant aux priorités politiques européennes.

AQUASERV est un projet Horizon Europe, coordonné par Adelino Canário, directeur du Centre des sciences de la mer de l'Algarve, et financé sur 5 ans à hauteur de 14,5 millions d'euros. Hormis l'UR LPGP et l'UE PEIMA, deux autres structures de l'INRAE sont impliquées, l'UE d'Infectiologie expérimentale des rongeurs et des poissons de Jouy-en-Josas et le plateau technique STPEE de Saint-Pée-sur-Nivelle.

INRAE

À

SfEP Themed News Alert 616: Floods & Droughts

Science for Environment Policy (SfEP), le service d'information de la DG-ENV de la Commission européenne, lance une nouvelle série dans laquelle chaque édition se concentrera sur un sujet relatif à la politique environnementale européenne en présentant une combinaison de nouvelles découvertes scientifiques et une sélection d'idées pertinentes tirées d'articles récemment publiés dans les alertes d'actualité.

Dans le contexte de la future stratégie européenne sur la résilience de l'eau, la première Alerte Thématique se penche sur les inondations et les sécheresses, certains de leurs impacts, les stratégies de gestion des risques ainsi qu'une nouvelle façon de prévenir les sécheresses.

- Commissioner Roswall's keynote speech at the High-Level Stakeholder Consultation on the Water Resilience Strategy (March 2025)

- Hidden weather patterns offer improved long-range drought forecasting (March 2025)

- New analysis indicates European cities and countries with highest expected losses from future flooding (June 2023)

- Increase in reduced-snowmelt drought in the Alps affects downstream water flow patterns (June 2023)

- Flood and drought analysis shows that impact-reduction strategies are effective - but fail in unprecedented events (March 2023)

- Will more frequent river floods cause widespread malfunction of European road networks? (January 2023)

À

FRANCE

PNACC-3

Présentation du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche a présenté le 10 mars le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3).

Le constat est d'abord scientifique : le réchauffement climatique concerne l'ensemble du territoire et l'ensemble des Français : +1,7 °C en moyenne en France hexagonale depuis 1900 ; 313 communes déclarées en état de catastrophe naturelle dans les Hauts-de-France entre fin 2023 et début 2024 ; 5 000 kilomètres de littoraux français - soit 20 % de nos littoraux - concernés par l'érosion côtière ; 1,5 million d'habitants exposés au risque de submersion marine ; millions de maisons en zone à risque du retrait-gonflement des argiles. Il est ensuite économique : si la France ne s'adapte pas au réchauffement climatique, les conséquences seront graves : le coût des sinistres climatiques pourrait doubler au cours des 30 prochaines années, atteignant 143 milliards d'euros cumulés sur la période 2020-2050. La France pourrait ainsi perdre jusqu'à 10 % de son PIB au cours des cinquante prochaines années si la température mondiale augmente de +2 °C et le surcoût des assurances liées au changement climatique pourrait atteindre 35 % d'ici 2050.

Le PNACC dicte 52 mesures et plus de 200 actions concrètes qui s'articulent autour de plusieurs axes cruciaux : Protéger notre population ; Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ; Adapter les activités humaines pour assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4 °C ; Protéger notre patrimoine naturel et culturel ; Mobiliser toutes les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation.

PNACC-3 document intégral - dossier de presse

À

Eau et assainissement

La fin du transfert obligatoire votée par les députés, bientôt définitive

Les versions du texte adoptées par les députés et les sénateurs étant différentes, la proposition de loi assouplissant la gestion de l'eau doit désormais passer en commission mixte paritaire ou en seconde lecture pour que les parlementaires valident définitivement la suppression du transfert obligatoire aux intercommunalités en 2026.

La fin du transfert obligatoire de la gestion de l'eau aux intercommunalités en 2026 a été confirmée le 13 mars par l'Assemblée nationale. Sans surprise, les députés ont adopté, très largement (113 voix contre 3), la proposition de loi supprimant cette obligation datant de la loi Notre, et combattue depuis une dizaine d'années par les maires. Déjà adoptée au Sénat en octobre, mais dans une version différente, le texte voté à l'Assemblée devait normalement passer en commission mixte paritaire (CMP) afin que députés et sénateurs s'accordent sur un texte commun et actent définitivement la suppression du transfert obligatoire - mesure phare de la proposition de loi sur laquelle ils sont d'ores et déjà d'accord. Néanmoins une autre option se dessine qui permettrait d'aller plus rapidement : une seconde lecture pourrait avoir lieu au Sénat, au lieu d'une CMP, comme les textes le permettent. Si cette seconde lecture au Sénat donne lieu à un vote conforme, le texte sera directement adopté, alors qu'en cas de CMP même conclusive, une nouvelle lecture serait encore nécessaire devant chaque chambre.

Promise l'an passé par l'ancien Premier ministre Michel Barnier, au détour d'une question au gouvernement, cette initiative a été retenue par François Bayrou qui l'a reprise à son compte. "Le gouvernement a bien entendu et compris la demande d'adaptation réaliste et pragmatique dans la gestion de la ressource, exprimée au niveau local", a défendu François Gatel, ministre délégué en charge de la ruralité, François Gatel, souhaitant concilier "la pérennisation des transferts d'ores et déjà achevés et la souplesse de gestion nécessaire dans les territoires qui sont, en quelque sorte, empêchés". "Le message que je vous propose d'envoyer au monde rural et aux élus de notre pays, c'est : Nous vous faisons confiance, vous vivez sur votre territoire, vous êtes les mieux placés de savoir comment la géographie, les usages, les habitudes de la population commandent de s'organiser", a expliqué le rapporteur du texte, Jean-Luc Warsmann. Rappelant que le territoire administratif d'une communauté de communes ne coïncide pas toujours avec le territoire où se posent les problèmes d'eau, le député des Ardennes a notamment expliqué que le transfert supposerait pour de nombreux territoires "une organisation moins agile et plus coûteuse", et de vanter ainsi une "proposition de loi de liberté" qui permettra aux communes de trouver le système garantissant le meilleur rapport qualité-prix de l'eau vendue à leurs administrés.

Si le texte met donc fin à l'obligation de transfert des deux compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement vers les communautés de communes, il ne le propose seulement que pour les communes qui ne les ont pas encore transférées. Aucun retour en arrière ne sera ainsi possible pour celles qui ont déjà procédé au transfert, soit environ un tiers des communautés de communes recensées en France. Une commune n'ayant donc pas transféré la gestion de l'eau et de l'assainissement à sa communauté de communes au 1er janvier 2026 disposera ainsi de trois possibilités : conserver la compétence à l'échelle municipale, la déléguer à un syndicat intercommunal ou la transférer à la commune de communes.

3 600 communes exercent encore seules les compétences eau et assainissement.

Plus de détail - Maire Info

La proposition de loi

À

PFAS

Nouveau rapport de G n rations Futures

Rejets par les installations class es pour la protection de l'environnement (ICPE)

  partir des donn es recueillies par les directions r gionales de l'environnement, de l'am nagement et du logement (DREAL) aupr s de pr s de 2 700 installations class es (ICPE), G n rations Futures a d voil  les r sultats exclusifs de son analyse sur les rejets industriels de PFAS en France. L' tude r v le que 5,4 % des  tablissements seraient responsables de plus de 99 % des rejets quantifi s.

L' tude des analyses obligatoires r alis es dans le cadre de l'arr t  du 20 juin 2023, rendues publiques   la date du 15 mars 2025, met en  vidence le fait pr s 60 % des  tablissements ayant effectu  leurs analyses ont d tect  des PFAS dans leurs rejets. Parmi ces  tablissements, 146 sites sont responsables   eux seuls de la quasi-totalit  des  missions de PFAS vers le milieu naturel ou les stations d' puration urbaines. L' tude identifie  galement 79 sites suppl mentaires pr sentant un indicateur pr occupant qui n cessiteraient une surveillance accrue. Au total, ce sont 225 sites industriels qui ont  t  identifi s et cartographi s. Parmi les principaux  metteurs figurent les producteurs de PFAS comme Arkem, Solvay et Chemours, mais le rapport r v le  galement l'existence de sites industriels jusqu'alors peu m diatis s et pourtant fortement  metteurs. Le cas le plus frappant est celui de l'usine Finorga   Mourenx, sp cialis e dans la synth se de principes actifs pharmaceutiques, qui a  mis plus de 2 kg/jour d'acide trifluoroac tique (TFA), m me apr s avoir r orient  ses effluents contamin s vers un incin rateur. L'analyse identifie plusieurs secteurs d'activit  responsables d' missions significatives : la synth se de pesticides PFAS et de m dicaments, le traitement de surface des m taux, le recyclage et le traitement des d chets, les sites utilisant des mousses anti-incendie. Par ailleurs, l' tude r v le que de nombreuses ICPE (575) d versent leurs effluents dans des stations d' puration urbaines non con sues pour traiter les PFAS, susceptibles alors de contaminer des sols agricoles via l' pandage des boues d' puration.

Jusqu'  la mise en place de la campagne d'analyse exig e par l'arr t  du 20 juin 2023, la r glementation sur les installations class es ignorait totalement les PFAS. Cette lacune a ainsi permis   des industries de rejeter dans la nature des kilos de substances persistantes sans aucun contr le. Par ailleurs, si cette campagne d'analyse constitue une avanc e, elle reste n anmoins insuffisante pour identifier correctement les  missions industrielles de PFAS pour plusieurs raisons : une liste trop restreinte de substances recherch es (seule une cinquantaine de PFAS ont  t  recherch s au moins une fois, de mani re obligatoire) ; un nombre insuffisant de pr ci vements obligatoires (3 seulement) ; l'absence de surveillance des rejets atmosph riques alors qu'il y a un risque de d tournement des effluents vers d'autres voies d' limination, comme l'incin ration notamment.

Face   ces constats, G n rations Futures demande :

PFAS

Eau de Paris d pose plainte

  la demande de la Maire de Paris, Eau de Paris a d pos  une plainte contre X, vendredi 28 mars, aupr s du Tribunal judiciaire de Paris afin d' tablir la responsabilit  des producteurs de PFAS et demander l'application du principe de pollueur-payeur.

R cemment, les associations G n rations Futures et UFC-Que Choisir ont r v l  la pr sence de TFA, une mol cule PFAS, dans l'eau potable de 96 % des communes test es, dont Paris. L'inqui tude des usagers est l gitime bien que les taux constat s   Paris dans cette  tude soient inf rieurs aux normes en vigueur, pr cise le communiqu .   "Le combat fait que commencer contre les responsables de ce scandale sanitaire. Les industriels devront r pondre de leurs actes devant les tribunaux. Garantir une eau potable saine est un imp ratif de sant  publique qui n cessite une r ponse politique forte. L' tat doit tout mettre en  uvre afin que les fabricants de ces substances prennent en charge la d pollution au nom du principe pollueur-payeur. Ce n'est pas aux usagers de payer la facture", a pr venu Anne Hidalgo, maire de Paris. La plainte vise les d lits de pollution des eaux, de pollution des sols par abandon de d chets et de d gradation substantielle   l'environnement comme d finis par le Code de l'environnement (articles L.216-6, L. 231-2 et L. 173-3).

Eau de Paris confirme que l'eau potable distribu e par la r gion est parfaitement conforme aux normes sanitaires, y compris sur la somme des 20 PFAS qui vont prochainement  tre int gr s au contr le sanitaire de l'ARS  le-de-France. Les analyses r alis es en 2024 ont r v l  que le total des valeurs est en effet inf rieur au seuil r glementaire de 0,1  g/L. Cependant, la pr sence de ces substances dans les eaux brutes implique un renforcement des traitements et une surveillance accrue, repr sentant pour la seule ann e 2024 un surco t estim    2 millions d'euros pour Eau de Paris, selon le communiqu . La plainte vise   identifier clairement les responsables et   obtenir r paration des pr judices environnementaux et financiers occasionn s par les polluants  ternels.   "La Ville de Paris et Eau de Paris entendent ainsi obtenir la remise en  tat de l'environnement par ceux qui ont profit  de la commercialisation des polluants  ternels. Ce probl me d'une ampleur nationale n cessite une r ponse de l' tat et de l'Union europ enne pour faire cesser cette pollution."   Dans un courrier adress    la ministre de la Transition  cologique le 5 mars 2025, Anne Hidalgo a demand  l' tat d'interdire les PFAS afin de pr munir leur diss mination dans l'environnement et de prendre les mesures r glementaires et l gislatives n cessaires permettant de faire appliquer le principe de pollueur-payeur.  

 

TRANSFERT ?

Face   la crise de l'eau, un projet de transfert entre la Dordogne, la Vienne et la Charente

Pour sauver la Charente de la s cheresse, plusieurs d partements et  tablissements publics envisagent de d vier des cours d'eau. Trois bassins versants sont concern s pour ce qui serait une premi re en France.

Pour saisir les enjeux du grand projet de d rivation entre la Dordogne, la Vienne et la Charente, il faut plonger dans les nappes phr atiques de La Rochelle. Un pesticide interdit depuis les ann es 1970 s'est engouffr  dans les ressources d'eau potable de l'agglom ration, l'obligeant de pr lever et traiter l'eau de la Charente   60 kilom tres en amont. Mais menac  de s cheresses, le fleuve est d sormais en sursis. Plusieurs collectivit s de Nouvelle-Aquitaine - les d partements de Charente, Charente-Maritime, Corr ze, Dordogne et Haute-Vienne ainsi que la R gion Nouvelle-Aquitaine - seraient donc en train de r fl chir   un projet de d rivation des rivi res pour r alimenter la Charente. C'est que r v le une s rie de documents obtenus par Nicolas Beublet et Maxime Giraudeau, publi s par   La Tribune   le 27 mars. Une  tude, financ e par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, pr voirait ainsi l'utilisation des eaux du bassin versant de la Dordogne et de la Vienne pour les acheminer vers les lacs de Haute-Charente. Le projet viserait   d tourner 30 millions de m tres cubes d'eau sur ces trois bassins versants, soit l' quivalent de la consommation annuelle en eau potable de 550 000 habitants. La mise en service de cette solution d'adaptation pourrait  tre envisager pour 2035, apr s quatre ann es de travaux, l'installation de stations de pompage, des dizaines de kilom tres de canalisations sous pression et l' ventuelle construction de nouvelles retenues.

Longue de 380 kilom tres, la Charente, qui traverse quatre d partements, se voit d j   soumise   d'importants d ficits. L' tude Charente 2050, r dig e par l'EPTB, affirme que 76   102 millions de m tres cubes manqueront   horizon 2050 lors des ann es de s cheresse. Le d bit du fleuve sera ainsi amput  d'au moins 30 %. Le fleuve est dans la r gion celle qui cumule le plus de difficult s sur la ressource en eau, pointe Nicolas Ilbert, directeur territorial de l'agence de l'eau. Des solutions d'adaptation "classiques" existent, mais qui ne pourraient fournir qu'entre 40   50 millions de m tres cubes

selon Rives et Eaux du Sud-Ouest, le bureau d'ingénierie à la tête de l'étude d'opportunité du transfert Dordogne-Charente. C'est pour rassembler les 30 millions de mètres cubes de déficit lors d'une année exceptionnelle qu'interviendrait la "solution de rupture" du transfert entre les bassins versants. Le département de la Charente-Maritime prévoit respectivement 28 millions de mètres cubes pour l'eau potable et 11 millions pour l'irrigation agricole des plaines céréalières. À l'embouchure, la conchyliculture a également besoin d'eau douce pour élever les moules et les huîtres. Dans le département de la Charente, en amont, les prélèvements majoritaires sont destinés à l'eau potable, tirés vers le haut par l'agglomération d'Angoulême. Pour transférer l'eau entre la Dordogne et la Charente, trois scénarios sont envisagés dont le coût est estimé entre 300 et 600 millions d'euros.

Les grands transferts d'eau se réalisent en France au canal du Bas-Rhône Languedoc (73 kilomètres), achevé dans les années 1960, et le canal de Provence (210 kilomètres), dont le début de la construction remonte à 1964 ; auxquels est venue s'ajouter une étude sur le prolongement de l'aqueduc Aqua Domitia - qui achemine l'eau du Rhône vers le département de l'Aude - jusque dans les Pyrénées-Orientales, très exposées aux sécheresses. Le sauvetage de la Charente n'en constituerait pas moins une réalisation inédite à deux égards : par sa localisation dans le Sud-Ouest, dans une zone jusque-là relativement épargnée par les problématiques de sécheresse ; et par son emprise sur trois bassins versants.

Nicolas Beublet, Maxime Giraudeau - La Tribune [article réservé aux abonnés]

À

RECHERCHE

Biodiversité agricole et changement climatique

La végétation des bordures de champs a déjourné en 10 ans

Des scientifiques de l'INRAE et de l'ANSES ont étudié l'évolution de la végétation des bordures de champs de 500 parcelles agricoles en France hexagonale pour comprendre les effets du changement climatique et des pratiques agricoles sur ces plantes. Leurs résultats, publiés dans *Ecology Letters*, font le constat qu'en 10 ans la température moyenne a augmenté de 1,2 °C et l'humidité des sols a diminué de 14 % dans ces parcelles. Les travaux montrent que les communautés de plantes des bordures de champs ont changé en conséquence pour inclure davantage d'espèces dotées de stratégies de tolérance à la chaleur et à l'aridité, au détriment d'espèces capables de résister aux perturbations liées aux pratiques agricoles. Des pratiques d'atténuation du changement climatique, telles que les couverts végétaux et l'agroforesterie ou encore la réduction d'usages d'intrants en agriculture, permettraient de préserver les capacités d'adaptation de cette biodiversité.

INRAE

Grandes cultures

Réduction d'usage des phytosanitaires et émissions de gaz à effet de serre

En contexte de grandes cultures céréalières et industrielles du nord de la France, 7 systèmes de culture mis en place sur le domaine expérimental d'Estrées-Mons dans la Somme ont été suivis de 2018 à 2024 afin d'évaluer un gradient de réduction de la protection phytosanitaire via le recours à des leviers agronomiques compensateurs. L'expérimentation mise en place propose une approche transversale combinant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et l'amélioration du bilan des gaz à effet de serre, notamment par la réduction de la fertilisation azotée. Les systèmes de culture conçus pour réduire l'usage des pesticides ont permis de réduire l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) de 70 à 100 % sans nuire de façon significative aux rendements tout en assurant la maîtrise des adventices.

INRAE

À

PUBLICATIONS

Zones humides et captages

Fiches du CEREMA sur des actions de protection

Le CEREMA propose une série de fiches à destination des gestionnaires de captages d'eau sur les actions de protection des zones humides, qui s'appuient sur les services écosystémiques rendus et ont un impact sur la qualité de la ressource en eau. Ces fiches, dont les trois premières sont publiées, présentent les retours d'expérience de territoires.

Les différentes fiches : 1. Restaurer les fonctions écologiques du marais de Saône ; 2. Une coopération pour préserver la ressource du val d'Allier et ses milieux ; 3. Maîtriser l'usage des sols pour reconquérir la qualité de l'eau.

Fiches CEREMA

Eaux usées traitées. Une ressource à valoriser

L'Essentiel "Eaux usées traitées. Une ressource à valoriser" aborde les différentes questions liées au développement d'un projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) dans le cadre de stratégies locales.

L'Essentiel du CEREMA

Quels agriculteurs pour quelles agricultures, demain ?

Comment assurer notre souveraineté alimentaire dans un contexte de changement climatique et favoriser une alimentation durable qui contribue à la santé des populations ? Alors que l'agriculture est une clé essentielle pour répondre à ces problématiques, pas moins de 166 000 agriculteurs et agricultrices partiront à la retraite d'ici 2030. Quels sont les leviers pour assurer le renouvellement des générations en agriculture ? Comment appréhender ce défi ? La revue Ressources de l'INRAE consacre un dossier au sujet.

Ressources #7

À

OUTILS DATA & SOLUTIONS

Modélisation hydraulique

Comment bien l'exploiter pour aménager nos territoires ? Retour sur la conférence technique territoriale du CEREMA

Le CEREMA a organisé le 10 décembre 2024 une conférence technique territoriale à Nancy, ayant pour thème la modélisation hydraulique et son exploitation dans l'aménagement du territoire. Faisant suite à la conférence de l'année précédente qui était axée sur le ruissellement, cette journée était centrée sur le débordement de cours d'eau.

Compte-rendu et documents de présentation

À

ACTEURS

Le BRGM publie sa nouvelle stratégie scientifique

Les évolutions importantes du contexte économique, géopolitique, mais également climatique ont rendu nécessaire une réévaluation des priorités scientifiques du BRGM depuis la version précédente de la stratégie scientifique publiée en 2019. Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans un contexte de croissance importante autour des enjeux du sol et du sous-sol. Plusieurs tendances de fond ont influencé cette nouvelle stratégie scientifique :

- Le ralentissement de la mondialisation globale et la prise de conscience européenne de sécuriser les approvisionnements en matières premières minérales.
- Les impacts et l'accélération du changement climatique de plus en plus visibles amplifiant certains risques naturels (glissement de terrain, effondrement / affaissement de cavités, chutes de blocs, érosion et retrait / gonflement des argiles).
- Les tensions sur la disponibilité et la qualité des eaux souterraines.
- Le besoin d'accélérer la transition énergétique et l'atténuation au changement climatique par des solutions technologiques impliquant les propriétés et ressources du sous-sol (géothermies, stockage géologique du CO₂, etc.).

D'autres évolutions scientifiques et technologiques influencent également les champs de recherche et d'expertise du BRGM : la diffusion de l'intelligence artificielle dans tous les métiers scientifiques de l'établissement ; le déploiement de nouvelles technologies d'observation, spatiales ou de terrain ; le rôle des sciences sociales à l'interface des géosciences dans la montée légitime des questions sociétales liées au sous-sol et à ses ressources.

BRGM

Convention 2025 Veolia-EIVP

Pour la 9^{ème} année consécutive, Veolia et l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) renforcent leur partenariat historique en signant une nouvelle convention annuelle. Ce partenariat cible les futurs ingénieurs en géologie urbaine aux enjeux climatiques à travers trois axes majeurs : le mécénat de compétences, les passerelles académiques et professionnelles, et le tutorat. Au programme 2025 figure l'organisation de la 6^{ème} édition de la semaine pédagogique sur le thème : "Lancement d'une startup pour des villes résilientes, inclusives et durables : innover pour transformer l'urbanisme".

Veolia

Safran Aircraft Engine en totale autonomie eau

Le site de Safran Aircraft Engine à Râou (Seine-et-Marne) fonctionne en totale autonomie en eau. Grâce à trois forages, il produit à la fois de l'eau potable, destinée à la consommation humaine et de l'eau industrielle, utilisée pour le

refroidissement des équipements productifs. En 2023, l'entreprise a mis en place un dispositif visant à recycler vers le circuit de refroidissement les eaux en sortie de la station de biologique du site. Le traitement consiste à filtrer les effluents puis les désinfecter par électrolyse. Facile à utiliser, à entretenir et à maintenir, cette installation a permis la réutilisation de 30 000 mètres cubes d'eaux usées traitées et de réduire d'autant les prélèvements d'eau souterraine issue de la nappe du Champigny, soit l'équivalent d'environ 12 piscines olympiques.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a subventionné ce projet à hauteur de 50 % au titre d'essai pilote pour un coût de projet de 72 650 euros.

Ce reportage fait partie de la campagne #ilsontfaitpourquoipasvous sur le thème "Sobriété et économie d'eau".

Seine-Normandie

À

ANALYSE

Simplification dangereuse pour l'environnement, la santé et les entreprises

Alors qu'un projet de loi de "simplification de la vie économique" est en cours d'examen à l'Assemblée nationale, France Nature Environnement publie un rapport sur les effets des politiques successives de simplification menées depuis plusieurs décennies qui, sous couvert d'efficacité, génèrent une triple mise en danger : 1) Mise en danger de l'environnement avec un accroissement des risques de pollution et de destructions de milieux ; 2) Mise en danger des populations, avec un risque accru d'accident et d'exposition à des pollutions ; 3) Mise en danger des porteurs de projets du fait d'un flou juridique croissant. La fédération estime que loin de favoriser l'activité économique, ces réformes successives ont complexifié le cadre juridique et donc accru le risque de contentieux, déstabilisé la vie démocratique et affaibli les mécanismes de protection de l'environnement. À l'instar du discours de la simplification, nous assistons à un véritable démantèlement des règles de protection de l'environnement, alors que la nécessité d'une action forte et cohérente face aux défis écologiques est plus pressante que jamais. Il est crucial de garantir un cadre réglementaire stable et protecteur, qui réponde aux défis environnementaux tout en offrant une visibilité aux acteurs économiques. La concertation et l'anticipation doivent être au cœur des décisions publiques, afin d'éviter des blocages et des conflits qui nuisent à l'intérêt général", déclare Antoine Gatet, président de France Nature Environnement.

Le rapport met également en avant l'importance d'un dialogue renforcé avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer des décisions partagées et mieux acceptées. L'exemple des récents projets d'aménagement montre que la concertation et l'anticipation des enjeux environnementaux sont des éléments clés pour éviter les blocages, prévenir des atteintes graves à l'environnement de même que le gaspillage d'argent public et privé et garantir une mise en œuvre sereine des politiques publiques.

Face à ce constat, France Nature Environnement appelle à une refonte des priorités gouvernementales en matière de réglementation environnementale et plaide pour un cadre législatif stable et ambitieux, garant de la protection des écosystèmes, du climat, et de l'écoute des populations concernées.

FNE - Rapport

À

REPLAYS PODCASTS

Eau'sons Coopérer !

Plus de 2 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à une eau potable gratuite en toute sécurité. Ce constat nous rappelle l'urgence d'agir pour garantir ce droit fondamental à toutes et tous. C'est dans cet esprit que le pS-

Eau a lancé sa toute première série de podcasts audio : Eau'sons Coopérer !, dédiée à la coopération et à la solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. L'initiative a reçu le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'Agence française de développement.

4 épisodes sont déjà en ligne, et pour les écouter c'est ICI

Nouvelle réglementation sur l'eau : quelles priorités pour les territoires ?

À l'heure où la transposition de la directive Eaux résiduaires urbaines révisée (DERU2) cristallise l'attention, le SIAAP a consacré son rendez-vous EauUnance à la question. Organisée au Musée de la Marine, place du Trocadéro à Paris, le matin a accueilli un panel de représentants territoriaux (Chantal Durand du Val-de-Marne, Antoine Guillou de Paris, Philippe Dallier de Pavillons-sous-Bois) mais aussi de province (François Goulard, Bordeaux Métropole) ainsi que de Lausanne avec Sébastien Apotheloz, responsable du service de l'eau de la ville, et de Berlin avec Pascale Rouault, directrice du centre de compétences pour l'eau KWB. Ont également participé aux tables rondes : Alexandre Labasse (APUR) et Nicolas Garnier (AMORCE) avant l'intervention de Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF.

REPLAY des interventions

À

CONSULTATION

Consultation du public sur l'avenir de l'eau

Du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025, sont organisées deux consultations publiques sur : 1) les enjeux de la gestion de l'eau et 2) les enjeux de la gestion des risques d'inondation pour les années 2028-2033.

Cette démarche, réglementaire en application du code de l'environnement et à l'initiative des comités de bassin et des préfets coordonnateurs, doit permettre au public de découvrir les enjeux clés identifiés pour l'avenir de l'eau, par bassin hydrographique, pour les années 2028-2033. Y seront traités, sur la gestion de l'eau : les questions importantes qui se posent, le calendrier et le programme de travail pour les futurs schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Sur la gestion du risque inondation : les questions importantes qui se posent, le calendrier et le programme de travail pour les futurs plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), les évaluations préliminaires des risques d'inondation (EPRI) et les territoires à risque important d'inondation (TRI).

Accès aux consultations

À

EXPOSITION ET AUTRE CHOSE

L'eau, source de vies entame un parcours des gares

Du 17 février au 31 mars, l'exposition "Eau, source de vies", composée de 19 photos et de poèmes ou de définitions sur l'eau, prend place dans les gares de Caen, Rouen et Saint-Lazare pour une invitation à voyager à travers les paysages français et à observer l'eau sous toutes ses formes pour fêter les 60 ans de la loi sur l'eau qui a vu la naissance des agences de l'eau.

Les coulisses de l'exposition itinérante

À

Les zones humides sous les projecteurs

Jusqu'au 31 mai, l'opération annuelle Fréquence Grenouille revient pour une nouvelle édition. Pilotée par les Conservatoires d'espaces naturels de France, cette initiative propose un programme diversifié d'animations à travers toute la France.

Fréquence Grenouille à

À

HOMMAGE

Hommage à Laurent Roy

L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) rend hommage à Laurent Roy. Créateur de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, Laurent Roy a été directeur de l'eau et de la biodiversité, puis directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse avant de présider la section Milieux Ressources et Risques de l'Inspection générale. Il laisse un bel héritage à faire fructifier : du concept de la ville perméable au protocole de Carthage, de la restauration des milieux aquatiques du bassin du Rhône à la création des premiers projets territoriaux pour la gestion de l'eau, de la loi de reconquête de la biodiversité aux stratégies d'adaptation au changement climatique dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

IGEDD

À

ADOUR-GARONNE

Fleuve Adour : Mise en place d'un nouveau cadre réglementaire pour la préservation du saumon

Le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche annonce la mise en œuvre d'un nouveau cadre réglementaire destiné à garantir une meilleure préservation du saumon dans le fleuve Adour, dernière zone active de pêche professionnelle de cette espèce fragile.

Après un avis favorable à l'unanimité du Comité de gestion des poissons migrateurs, le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit l'interdiction de l'usage des filets maillants du 1er avril au 31 juillet par un arrêté portant sur la

réglementation de la pêche maritime des poissons migrateurs dans l'Adour. L'utilisation du principal engin de pêche ciblant les saumons sera donc prohibée sur la principale période de présence du saumon dans cette zone. Dans ce contexte, l'État entend soutenir la filière de la pêche professionnelle impactée par cette mesure. Le Ministère s'engage à mettre en œuvre, au printemps 2025, un dispositif d'arrêts temporaire indemnisé reposant sur le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) applicable aux professionnels de la pêche maritime dépendants du saumon. Les pêcheurs professionnels en eau douce n'étant pas éligibles aux arrêts temporaires dans le cadre du FEAMPA, un dialogue sera ouvert avec la Commission européenne pour proposer également un régime d'aide à ces pêcheurs impactés.

ecologie.gouv

Pêche : Partenariat renouvelé pour les rivières du bassin

L'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Union de bassin des fédérations de pêche (UFBAG) et les 18 fédérations départementales du bassin poursuivent leur engagement commun pour la préservation des milieux aquatiques. Le partenariat, renouvelé pour une durée de six ans, s'inscrit dans la continuité d'une coopération historique de plus de 25 ans. Unis autour d'une même ambition - protéger les rivières, leurs écosystèmes et leurs espèces - les partenaires mettent en œuvre des actions concrètes sur un territoire vaste et riche en biodiversité. 130 000 kilomètres de cours d'eau sont concernés et des centaines d'études techniques et de chantiers de restauration seront engagés avec une attention particulière portée aux poissons migrateurs, à la continuité écologique et à des espèces emblématiques comme l'écrevisse à pattes blanches.

Adour-Garonne

Crues sur le Gers

Construction d'un modèle hydrologique et hydraulique pour la propagation des crues entre les stations de Fleurance et Lectoure

Le CEREMA a réalisé une étude pour modéliser la propagation des crues sur un tronçon du cours d'eau du Gers, entre deux stations de mesure hydrométriques. Cette modélisation 2D a pour avantage de coupler des données hydrologiques et hydrauliques afin de prendre en compte les apports d'eau entre les stations.

Le Gers est surveillé par le réseau Vigicrues et compte 5 stations hydrométriques de mesure de hauteur d'eau entre Auch, à l'amont, et Agen avant la confluence avec la Garonne. La prévision des propagations de crues entre les stations de Fleurance (amont) et Lectoure est difficile à réaliser, en raison des effets de laminage entre les deux villes. La zone modélisée couvre une surface de 160 km², dans laquelle le cours d'eau est canalisé dans un étroit chenal de 5 à 10 mètres de large, pour un lit majeur de 500 à 1 000 mètres, constituant ainsi une vaste plaine d'inondation permettant d'atténuer la propagation des crues par laminage. Plusieurs méthodes ont été déployées pour améliorer la précision des techniques empiriques, modélisation simplifiée unidimensionnelle (1D), puis une première modélisation hydraulique bidimensionnelle (2D) classique par le CEREMA en 2023. L'étude de modélisation présentée comprend : la construction d'un maillage sur la totalité du bassin versant du Gers entre les stations ; une modélisation hydrologique et hydraulique à l'aide du logiciel Telemac 2D avec injection de pluie sur l'ensemble du modèle, couplé à un apport de débit à l'amont du Gers ; un calage du modèle sur 9 crues débordantes récentes mesurées sur le secteur.

Le modèle hydrologique et hydraulique construit permet de simuler les apports intermédiaires sur le tronçon Fleurance/Lectoure et ainsi de fiabiliser les prévisions, et l'interprétation des mesures de débits sur les deux stations hydrométriques.

CEREMA

Tarn : L'agence de l'eau accompagne le projet Cactile de bâtiments cactus

L'Agence de l'eau Adour-Garonne accompagne le projet Cactile, un projet innovant qui, grâce au cofinancement de La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, transforme les toitures et façades en réservoirs intelligents d'eau de pluie. Le projet pionnier pourrait marquer un tournant dans la gestion de l'eau en milieu urbain avec des solutions qui allient

performance environnementale et innovation technologique. L'objectif principal du projet est de repenser la gestion de l'eau en milieu urbain en favorisant le stockage et la r  utilisation efficace de l'eau de pluie, sans avoir recours   des pompes de relevage. Gr ce   l'utilisation des fa ades de b timents, cette solution permet de capter, stocker et r  utiliser l'eau de pluie sans consommation d' nergie. Le dispositif permet ainsi de r duire l'empreinte  cologique tout en contribuant   r duire l'impact des orages en diminuant les risques d'inondation et en limitant le ruissellement.

L'exp rimentation est engag e sur trois sites pilotes, choisis pour tester la viabilit  de cette solution dans diff rents types d'environnements : Sirea, une entreprise situ e dans le Tarn qui servira de site principal pour le test, plus une  cole   Albi o  l'objectif est de rendre l' tablissement plus autonome en mati re d'eau et un immeuble   Gaillac-Graulhet (toujours dans le Tarn) visant   tester l'efficacit  de ce syst me dans un cadre urbain.

Adour-Garonne   Solution Cactile

Odyssy 2025 recrute ses participants !

Du 24 au 29 juin 2025, Odyssy revient pour sa 4 me  dition ! Cette ann e, l'Agence de l'eau Adour-Garonne invite 24 jeunes de 18   25 ans   d couvrir la Dordogne. 

Candidatures

 

SEINE-NORMANDIE

Quelle place pour la REUT en territoire Granvillais ?

Le CEREMA a r alis  pour l'agglom ration de Granville une  tude d'opportunit  pour la r utilisation des eaux us es trait es (REUT).

Situ  dans le sud-ouest du d partement de la Manche et constituant les parties septentrionales de la baie du Mont-Saint-Michel et m ridionales de la c te des Havres, le territoire du Syndicat mixte d'assainissement de l'agglom ration granvillaise (SMAAG), compos  de 16 communes, s' tend sur une superficie de 188 km². Sa fa ade ouest se compose d'une frange littorale de 17 kilom tres de long sur laquelle s'exercent des activit s de loisirs (baignade et p che   pied de loisirs) et professionnelles (activit s conchylicoles). La production et la distribution d'eau potable est quant   elle g r e par le Syndicat de mutualisation de l'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA), qui couvre un ensemble de 30 communes r parties sur 280 km². Sur ce territoire, les principaux usages (alimentation, arrosage, nettoyage de voirie, process industriel...) ont lieu avec de l'eau potable, issue principalement du cours d'eau le Thar. Cette ressource superficielle dispose d'une qualit  moyenne   bonne en surface, se trouve sensible   la s cheresse et aux pr cipitations, avec une capacit  de stockage en sous-sol limit e. Elle fait l'objet de restrictions d'usages de plus en plus fr quentes dues aux effets du changement climatique - aggravation des ph nom nes de s cheresse et des besoins en eau des sols et diminution du d bit des cours d'eau - et au potentiel attractif du territoire   la hausse. Dans ce contexte, la REUT appara t comme un levier d'att nuation des pressions de pr l vement et de soutien au d bit des cours d'eau. Face   cette situation, le SMAAG et le SMPGA ont fait appel au CEREMA pour une  tude d'opportunit  et de pr -faisabilit  de mise en place de la REUT sur le territoire continental.

Rapport d' tude CEREMA

 ZLE-DE-FRANCE

Appel   candidatures

SEDIF/RTE : Commissions locales d'information sur la production d'eau potable 

À l'issue du débat public "L'eau potable en Île-de-France" relatif au projet du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) intitulé "Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore", conduit l'an passé, les responsables de projet, le SEDIF et RTE, ont décidé de poursuivre le dialogue avec le public à travers une concertation continue accompagnée par des garanties signées par la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette phase de concertation vise à informer les publics des dispositions proposées, de rendre compte de l'avancement des engagements pris par les responsables de projet, de répondre aux questions du public, recueillir l'avis des participants et leur permettre d'échanger avec les opérateurs sur le projet.

Pour permettre aux usagers d'être associés à cette concertation, le SEDIF va créer dans chaque ville d'implantation de ses usines principales (Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Mory-sur-Oise) une CLIPPEP, qui sera chargée d'une mission de suivi, d'information et de participation pour le déploiement du projet. Les candidatures sont ouvertes pour les représentants d'associations de protection de l'environnement, de conseils de quartier, des intérêts économiques locaux, du monde associatif, des bailleurs, et des riverains du projet.

Candidatures

AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Veolia et le SIAAP inaugurent une nouvelle unité de décantation primaire sur Seine Aval

Le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) et Veolia ont inauguré le mardi 18 mars une nouvelle unité de décantation primaire sur l'usine de Seine Aval (Yvelines).

En Île-de-France, un traitement performant des eaux usées est particulièrement important en raison de la forte densité de population et des volumes élevés d'eaux usées à traiter. De plus, la région étant exposée à des épisodes de fortes pluies, la décantation primaire répond aux variations de débit en traitant jusqu'à 34 m³/s, soit l'équivalent de plus de 50 piscines olympiques par heure. Cette inauguration s'inscrit dans le vaste projet de modernisation, initié en 2009, de Seine Aval, usine historique du SIAAP et plus grand site d'épuration européen jouant un rôle essentiel dans l'assainissement francilien en traitant chaque jour les eaux usées de 6 millions d'habitants. La nouvelle installation complète les systèmes existants et permet de mieux traiter les eaux usées en éliminant les particules fines, en réduisant la quantité de carbone et de phosphore et en optimisant le processus de purification de l'eau. Elle représente la plus grande capacité de traitement en Europe. Fruit de trois années de travaux, elle représente un investissement de 511 millions d'euros, dont 498 millions pour le groupement de partenaires dirigé par Veolia. L'Agence de l'eau Seine-Normandie a subventionné le projet à hauteur de 171 millions d'euros, le montant des prêts à taux zéro s'élève à 85 millions d'euros.

L'unité de décantation primaire repose sur plusieurs innovations majeures pour : mieux répartir les effluents en fonction des débits et de la charge de pollution ; améliorer la qualité des eaux rejetées dans la Seine grâce à des technologies pointe comme les décanteurs lamellaires, capables d'éliminer les déchets les plus fins et de traiter la pollution dissoute liée au phosphore et au carbone ; réduire les nuisances olfactives pour les riverains grâce à des installations entièrement couvertes et dotées d'un système de traitement des odeurs. Un dispositif de récupération de chaleur a été installé sur les eaux traitées (ENERGIDO). Les décanteurs bénéficient d'un système de lavage élaboré garantissant la meilleure qualité des boues permettant d'optimiser la production de biogaz. Par ailleurs, la consommation d'énergie et de réactifs (PREDIFLOC) est optimisée grâce à un pilotage prédictif et en temps réel grâce à des outils numériques de dernière génération. Enfin, la protection de la biodiversité est renforcée via des mesures de préservation de la faune et de la flore locales.

À

HAUTS-DE-FRANCE

Signature d'un partenariat entre les agences de l'eau et la CCI

Face aux risques de sécheresse et de pollution, la gestion de l'eau doit être un axe prioritaire de planification écologique appliquée au tissu économique. C'est pourquoi la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France et les agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie s'engagent dans une démarche renforcée de coopération pour

relever le défi de la sobriété en eau des entreprises. Ce partenariat ambitieux, qui inscrit dans la durée, permettra d'améliorer la connaissance et la prospective sur les usages économiques de l'eau par les entreprises et d'augmenter la visibilité sur l'offre d'accompagnement public mobilisable auprès des acteurs économiques.

À

ARTOIS-PICARDIE

Concertation technique sur l'état des lieux

L'état des lieux intervient au début de chaque cycle de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau qui se déroule sur 5 ans. Il met en lumière un diagnostic de l'état des milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, zone littorale, eaux souterraines) et des pressions empêchant l'atteinte du bon état des eaux. L'état des lieux réalisés actuellement contribue à la construction du SDAGE 2028-2033 et de son programme de mesure. Pour la première fois une concertation technique est organisée. Celle-ci vise à présenter l'état des masses d'eau (soit l'état écologique et chimique des eaux de surface, l'état chimique des eaux souterraines) et solliciter l'avis des acteurs institutionnels de l'eau sur les pressions identifiées comme importantes et significatives.

La concertation technique de l'état des lieux commence le 1er avril 2025.

Y participer

Accompagnement des bailleurs sociaux pour une gestion durable de l'eau

L'Union régionale pour l'habitat (URH Hauts-de-France), l'Agence de l'eau Artois-Picardie et la Banque des Territoires renforcent leur accompagnement des bailleurs sociaux pour une gestion durable de l'eau.

Avec 600 000 logements sociaux en Hauts-de-France et 1,5 million de personnes logées, les 55 organismes de logements sociaux de la région jouent un rôle essentiel dans la transition écologique et l'adaptation des territoires au changement climatique. Dans un contexte d'augmentation des pics de chaleur, d'extension du phénomène de retrait gonflement des sols argileux et de risque accru d'inondation, le patrimoine des bailleurs sociaux est concerné, avec des impacts directs sur les résidents. Les inondations de l'hiver 2023-2024 sont aussi venues souligner la nécessité de désimpermabiliser les villes et de développer la gestion intégrée des eaux pluviales. Cette désimpermabilisation s'accompagne également d'une renaturation qui permet de lutter contre les îlots de chaleur et de développer la biodiversité.

Un appel à projets 2025-2026 permettra de mobiliser 6 millions d'euros de l'Agence de l'eau et 500 000 euros de la Banque des Territoires pour financer les études et les travaux nécessaires à ces améliorations. La Banque des Territoires mobilisera également des bureaux d'études pour appuyer les bailleurs sociaux dans une meilleure intégration de cette problématique.

Artois-Picardie

À

RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Signature d'un accord-cadre entre VNF et l'agence de l'eau

Voies navigables de France (VNF) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse ont signé un nouvel accord-cadre

2025-2030 pour renforcer leur coopération dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique. Ainsi, grâce à un plan d'action en faveur de la sobriété en eau et de la reconquête de la biodiversité, les deux établissements publics associent leurs forces sur plus de 1 600 kilomètres de rivières et canaux gérés par VNF pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'économie d'eau (-10 % des prélèvements d'ici 2030), de qualité des milieux aquatiques et humides et de reconquête de la biodiversité.

VNF s'engage tout d'abord à réaliser des économies d'eau avec la modernisation de son réseau navigable : instrumentation pour mieux connaître les prélèvements dans les cours d'eau nécessaires à l'alimentation des canaux et dérivations navigables, maintenance et automatisation de ses ouvrages pour ne prélever que le strict nécessaire, réduction des fuites sur ses digues sur ses infrastructures et ouvrages (digues, réservoirs...). Un travail partenarial sera mené pour renforcer la connaissance des prélèvements effectués par des tiers dans le réseau navigable.

Au-delà de l'aspect quantitatif, VNF s'engage aussi en faveur de la qualité des milieux et des habitats. Cela passe notamment par la poursuite des actions en matière de continuité écologique sur les rivières (avec par exemple la mise en œuvre de passes à poissons sur les barrages), de gestion des espèces exotiques envahissantes (jussie, lodée, myriophylle hétophyllé) ou encore, de pratiques favorables à la biodiversité. Des études et réflexions seront lancées pour expertiser le rôle des ouvrages de VNF dans l'amélioration des milieux et des usages (soutien des nappes utiles à l'alimentation en eau des populations, alimentation des zones humides, connectivité des milieux, lutte contre la salinisation en Camargue gardoise...) ou pour définir de nouvelles actions de restauration de milieux.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse apportera à VNF un soutien technique et financier selon les projets.

À

OUTRE-MER

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement en Outre-mer

Le droit à des services fiables d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable est un enjeu vital pour l'ensemble des populations, qui se pose avec une acuité particulière dans les outre-mer. La multiplication de difficultés dans les années 2010 se caractérisait par un effondrement de la qualité de certains services. Cela a entraîné des coupures d'eau plus d'un jour sur deux, dans un contexte déjà exposé aux catastrophes climatiques et à des crises sociales récurrentes. Les autorités de l'État ont lancé, à partir de 2016, un plan Eau DOM (PEDOM), destiné à soutenir particulièrement les cinq régions et départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion), ainsi que la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin. Menée par la Cour et les chambres régionales des comptes concernées, l'enquête sur la mise en œuvre de ce plan, huit années après son lancement, est l'occasion de faire un point d'étape sur les modalités d'intervention de l'État ainsi que sur la situation de la gestion de ce service public de première nécessité dans les six territoires concernés. Dans le contexte des épisodes dramatiques vécus en décembre 2024 à Mayotte et à La Réunion en février 2025, les juridictions forment le vœu que les moyens déployés ces dernières années dans ces territoires, auxquels est consacré une part notable du travail présent, aient pu contribuer à la capacité de réponse et de reconstruction qui se sont mis en œuvre dès les jours suivant ces événements.

Cour des comptes

À

APPELS À PROJETS

Atlas de la biodiversité communale

L'Office français de la biodiversité lance une nouvelle campagne de financement pour l'Atlas de la biodiversité communale, ouverte aux communes et intercommunalités. Les collectivités peuvent déposer leur dossier tout au long de l'année sur la plateforme aides-territoires.

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un outil clé pour recenser et valoriser la richesse écologique d'un territoire. En mobilisant les habitants et les acteurs des territoires, ce projet leur permet de s'approprier les enjeux de biodiversité afin qu'ils s'impliquent dans des actions concrètes. L'ABC est également un moyen de prendre des décisions éclairées, notamment en matière d'aménagement, et de s'engager dans un projet de territoire prenant en compte le vivant.

Départ des dossiers - 21 avril et 15 juin 2025

TeMeUm : Biodiversité Outre-mer

Chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) consacre une enveloppe financière spécifique de 400 000 euros pour soutenir des petits projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Outre-mer français. Le programme TeMeUm et les 12 membres de son Comité des partenaires orchestrent la répartition de ce budget en proposant trois appels : l'appel à micro-projets, l'appel à compagnonnages et l'appel à projets partenaire.

Départ des dossiers - 04 mai 2025

Aires éducatives

Depuis le 15 mars, les écoles et établissements scolaires déjà engagés dans la démarche Aires éducatives peuvent renouveler leurs demandes de financement pour reconduire leur projet sur deux ans.

Dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité, la formation des jeunes générations aux enjeux de biodiversité est un objectif phare du gouvernement. Pour soutenir cette ambition, l'OFB lance une nouvelle campagne de financement exceptionnel de 3 000 000 d'euros avec l'objectif de poursuivre l'accompagnement et de multiplier le nombre d'aires éducatives sur l'ensemble du territoire français (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie). Ce budget exceptionnel permettra d'assurer la pérennité des projets d'aires éducatives déjà existants mais également de soutenir création de nouveaux projets à partir de juin prochain.

Départ des dossiers - 19 mai 2025

Appui méthodologique et statistique à destination des gestionnaires d'aires protégées

L'Office français de la biodiversité et le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) lancent un nouvel appel à sujets dans le cadre de leur coopération. Celle-ci, lancée en 2018, vise à fournir un appui méthodologique et statistique à destination des gestionnaires d'aires protégées. Les nouveaux sujets permettront de poursuivre l'objectif d'un transfert continu de compétences, de savoirs et de méthodes à l'ensemble des acteurs de la biodiversité.

Départ des dossiers - 13 juin 2025

À

APPELS À PROJETS DES AGENCES

Rhin-Meuse

Trame verte et bleue Grand Est

L'appel vise tout projet de territoire, associant un ou plusieurs partenaires pour mettre en œuvre un ensemble d'actions

concrètes de restauration de la trame verte et bleue et respectant les grands critères suivants : être bâties sur un diagnostic écologique du territoire suffisant ; permettre de restaurer la fonctionnalité écologique des milieux ; agir sur les trames les plus prioritaires du territoire ; être composés majoritairement d'actions concrètes ; intégrer les enjeux "eau" du territoire ; programmer une animation et une communication territoriale adaptées à la réalisation et à la valorisation du projet.

Départ des dossiers - 31 mars 2025 et 30 septembre 2025

À

Méditerranée

Journées mondiales de l'eau et de la Méditerranée

Les pays de la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA), qui représentent 6 % de la population mondiale totale, disposent de moins de 2 % des ressources en eau renouvelables. Dans cette région, la disponibilité moyenne de l'eau atteint à peine 1 200 mètres cubes par an, et selon les projections, elle tombera à un niveau inférieur à 500 mètres cubes par personne et par an d'ici 2030. 60 % de sa population vit déjà dans des zones soumises à un stress hydrique extrême. 82 % de ses eaux usées ne sont pas assainies. Ces problématiques sont exacerbées par le changement climatique. La Méditerranée est la région qui se réchauffe le plus rapidement au monde, après l'Antarctique. En effet, l'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée, avec une moyenne de température dépassant de près de 1,5 celle de l'ère préindustrielle. Ce réchauffement s'est poursuivi en 2024, avec des mois de janvier et de février ayant été les plus chauds jamais relevés. Le changement climatique entraîne également la multiplication des événements météorologiques extrêmes, et a, de toute évidence contribué à accentuer la période de sécheresse actuelle et prolongée qui touche les pays du sud de l'Europe (Italie, France, Espagne), ainsi que la région MENA. Les tensions seront encore accentuées par la pression démographique : on estime qu'en 2050, 535 millions de personnes vivront dans les villes méditerranéennes, soit une augmentation de 51 % par rapport à 2015.

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) a toujours considéré l'eau comme une ressource importante et stratégique pour la région. Elle présente aujourd'hui un rapport : "Le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme dans les régions euro-méditerranéennes et du Golfe", réalisé sous la conduite de Gabriel Amard, parlementaire français. Si le rapport recense toutes les difficultés rencontrées localement, il relève aussi des exemples très prometteurs. D'abord celui de la Slovaquie qui a modifié sa Constitution en 2016 pour reconnaître l'eau potable comme un droit fondamental pour tous les citoyens à l'issue d'une campagne politique conduite sous le slogan "Sans goût, sans couleur et sans propriété, l'eau est une liberté". Dans le cadre de sa stratégie de conservation de l'eau, le pays a établi des zones tampons et des réglemations agricoles visant à la préservation de la ressource. Soutenu par une vingtaine d'ONG, un référendum d'initiative populaire est venu renforcer la politique en juillet 2021.

Le rapport salue également l'Acquedotto Pugliese en Italie : financée sur fonds publics, l'infrastructure approvisionne en eau potable la région des Pouilles confrontée à une pénurie chronique depuis les régions de Campanie et de Basilicate, plus gâtées en eau. Construit il y a plus d'un siècle et continuellement modernisé, l'Acquedotto Pugliese est l'un des plus grands systèmes de distribution d'eau d'Europe.

Rapport

À

À

Afrique
top

ALGERIE

Dessalement : Le président de la République annonce la création d'une entreprise spécialisée

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé le projet de création d'une entreprise nationale spécialisée dans la réalisation et la gestion des stations de dessalement de l'eau de mer.

Lors de son entrevue périodique avec des représentants de médias nationaux, diffusée le samedi soir sur les chaînes de télévision et de radio nationales, le président de la République a déclaré : "Nous avons pris la décision de créer une entreprise nationale de réalisation et de gestion des stations de dessalement de l'eau de mer, en misant sur nos compétences humaines, notamment les jeunes ayant participé à la réalisation de différentes stations de dessalement de l'eau de mer", dont les entreprises relevant de Sonatrach. Exprimant sa "fierté" quant à la contribution des entreprises nationales dans la concrétisation du programme des cinq usines de dessalement de l'eau de mer, dont quatre ont été inaugurées et mises en service, d'une capacité totale de 1,5 million de mètres cubes par jour, le président de la République a souligné que le rôle de ces entreprises a permis à l'Algérie "d'économiser des devises et de réduire les délais de réalisation d'environ 7 à 8 mois par rapport à ce que réalisent les entreprises internationales".

Grâce à ces infrastructures, la part du dessalement dans l'approvisionnement en eau potable des citoyens atteindra 72 %, a précisé le président de la République, ajoutant que l'Algérie s'apprête à réaliser un nouveau programme comportant six stations de dessalement aux capacités variables, qui ne seront pas nécessairement comme les cinq grandes stations précédentes (300 000 m³/jour).

Algérie Presse Service (Alger) - AllAfrica

À

TUNISIE

Lancement de la station de dessalement d'eau de Sousse

Le président directeur général de la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE), Abdelhamid Manja, a annoncé que la station de dessalement d'eau de Sousse débutera son exploitation à partir du mois de juin prochain. Cette nouvelle infrastructure aura une capacité de production de 50 000 mètres cubes d'eau par jour.

Interview sur Radio Nationale, Abdelhamid Manja a précisé que trois stations de dessalement sont actuellement opérationnelles en Tunisie : la station de Djerba, qui produit 50 000 mètres cubes d'eau par jour, celle des Zaratès, également avec une capacité de 50 000 mètres cubes par jour, et la station de Sfax, dont la capacité de production atteint 100 000 mètres cubes par jour. Il a ajouté que la production d'eau dessalée pour la consommation potable atteint actuellement 320 000 mètres cubes par jour, soit environ 13 % de la production totale d'eau distribuée aux habitants.

La Presse (Tunis) - AllAfrica

À

Un plan pour sécuriser l'approvisionnement en eau l'été prochain

La SONEDE a élaboré un plan pour assurer l'approvisionnement durant l'été 2025, qui comporte 97 interventions dans les gouvernorats pour un coût global de l'ordre de 55 millions de dinars. Ce plan porte sur le renforcement des ressources en eau à travers la construction, l'électrification, l'équipement et le raccordement de 57 puits profonds dans différentes régions du pays, la rénovation et la mise à niveau de réseaux de captage et de distribution, la réalisation d'opérations de maintenance, la rénovation d'équipements de pompage, la coordination avec la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) dans le cadre du comité technique mixte pour éviter les coupures intempestives d'électricité et la mise en service de la station de dessalement de Sousse avant l'été 2025.

S'agissant de l'état d'avancement du plan, 75 projets sont en cours d'achèvement ; parmi ces projets, 57 concernent l'exploitation des ressources en eau par le forage de puits profonds. Quatre projets sont bloqués en raison de l'objection des citoyens au forage de puits.

La Presse (Tunis) - À AllAfrica

À

CONGO-KINSHASA

Des populations privées d'eau potable depuis des mois

Les habitants de la cellule Ango Ango, située dans le quartier Soyo de la commune de Matadi, sont privés d'eau potable mi-novembre 2024. Le comité de suivi et d'éveloppement local en attribue la responsabilité à la malveillance présumée des agents de la REGIDESO, selon un mémorandum adressé au directeur provincial de cette entreprise publique. Il accuse les agents responsables de la gestion de la vanne située près de la résidence de l'ancien directeur de la REGIDESO, feu Pelo Kossi, d'avoir favorisé les habitants de la partie supérieure du quartier. Ces derniers continueraient à bénéficier d'un approvisionnement en eau, au détriment des résidents d'Ango Ango, bien que tous soient abonnés à la REGIDESO.

Radio Okapi (Kinshasa) - À AllAfrica

Dans le village Koni, dans la chefferie de Walendu Bindi (territoire sud d'Irumu en Ituri), des centaines de familles en majorité vulnérables, affectées par les conflits armés, sont sans accès à l'eau potable depuis plus d'une année. Selon des habitants, aucune source d'eau n'est aménagée dans la localité. Des enfants et jeunes personnes sont contraints de puiser des eaux souterraines dans les marécages. Huit personnes en ont perdu la vie ces deux dernières années. Mateso Banga, le chef du village en appelle au gouvernement ainsi qu'aux ONG.

Radio Okapi (Kinshasa) - À AllAfrica

À

MADAGASCAR

Des r servoirs d'eau de pluie sauvent le Sud

La vie des habitants de certaines localit s dans le Grand Sud s'est transform e. Il s'agit des habitants de Sampona, dans le district d'Amboasary Atsimo, o  a  t  mis en place un r servoir d'eau enterr  plein de sable (REEPS). Le dispositif vise   reproduire la capacit  naturelle de filtration du sol. Il est con u pour collecter et stocker l'eau de pluie, tout en int grant un processus de filtration biologique ; les micro-organismes pr sents dans le sable  limine une grande partie des agents pathog nes pouvant  tre pr sents dans l'eau de pluie, offrant une qualit  sup rieure par rapport   d'autres syst mes de stockage d'eaux pluviales, note l' quipe d'Energis FD, la soci t  de traitement d'eau   l'origine de la solution. Le dispositif, qui fait un tabac dans le Sud, devrait  tre mis en place dans d'autres r gions jusque dans l'Analamanga (Hautes-Terres centrales) ayant souffert de p nuries lors de la derni re p riode d' tiage.

Miangaly Ralitera, L'Express de Madagascar (Antananarivo) -  AllAfrica

 

MAURICE

Le spectre du Day Zero

Maurice est confront e   l'une des pires p nuries d'eau de son histoire. Une s cheresse persistante et un d ficit de pr cipitations ont entra n  une chute alarmante des niveaux de r servoirs, faisant craindre un sc nario similaire au "Day Zero" v cu par l'Afrique du Sud en 2018.

Les r servoirs du pays affichent un taux de remplissage critique de 41,6 %. Si ce niveau tombe   15 %, les pompages devront  tre interrompus en raison de la pr sence de boue rendant l'eau inutilisable. Face   cette menace, des forages ont  t  entrepris pour renforcer l'approvisionnement en eau. Le ministre des Services publics, Patrick Assirvaden, a  voqu  un plan de crise pour surveiller l' volution de la situation. Depuis le 17 f vrier, des restrictions strictes sont en vigueur : interdiction de laver les voitures, d'utiliser l'eau potable pour le nettoyage et fermeture des stations de lavage. Les contrevenants risquent jusqu'  deux ans de prison et des amendes pouvant atteindre 200 000 roupies pour les entreprises.

Vashish Nuckchhed et Dev Ramkhelawon, L'Express (Port-Louis) -  AllAfrica

 

KILIMANDJARO

L'UNESCO investit pour prot ger les ressources en eau

La directrice g n rale de l'UNESCO a annonc  une nouvelle initiative pour prot ger la ressource en eau et la biodiversit  dans la r gion du Kilimandjaro. Ce projet de 8 millions de dollars, alliant recherche scientifique et soutien aux populations locales, b n ficiera aux plus de 2 millions de personnes qui d pendent directement des eaux du plus haut sommet d'Afrique. Cette initiative engag e en partenariat avec la FAO sera financ e par le Fonds mondial pour l'environnement. Elle se traduira d'abord par un soutien accru   la recherche scientifique. Les experts de l'UNESCO r aliseront une cartographie des syst mes aquif res de la r gion, en vue de donner   100 000 personnes suppl mentaires un acc s direct   l'eau potable. Il s'agira aussi d'am liorer le stockage et la disponibilit  des eaux souterraines pendant la saison s che, au profit de 615 000 personnes expos es   des p nuries d'eau.

Un observatoire scientifique va  tre mis en place pour surveiller la qualit  de l'eau, les niveaux des nappes phr atiques et la sant  des  cosyst mes. Il reposera sur une coop ration  troite entre les chercheurs de Tanzanie et du Kenya. Une premi re r union constitutive s'est tenue   Arusha (Tanzanie). L'UNESCO pr voit par ailleurs de former 200 professionnels de l'eau suppl mentaires au niveau local et national. 

UNESCO

Â

Â

AsieÂ
top

CHINE

La Chine connaît une croissance remarquable de ses populations d'espèces sauvages

La Chine a connu une croissance importante des populations de ses espèces phares au cours des dernières décennies, a annoncé l'Administration d'État des forêts et des prairies en citant les résultats obtenus s'agissant des populations de pandas géants sauvages, de léopards des neiges, d'éléphants d'Asie et d'antilopes tibétaines. Dans le domaine des plantes sauvages, plus de 200 espèces menacées ont été introduites avec succès, et de nombreuses espèces se sont rétablies et ont été protégées de manière significative.

La croissance remarquable des populations sauvages est principalement due aux efforts de conservation globaux déployés par la Chine. Selon l'administration, ces efforts comprennent l'amélioration continue des politiques et des cadres juridiques, et l'augmentation des investissements financiers.

Ying Xie, Yishuang Liu -Â People Daily

Â

Découverte d'un champ pétrolier majeur en mer de Chine méridionale

La China National Offshore Oil Corporation (CNOOC) a annoncé la découverte d'un champ pétrolier majeur dans l'est de la mer de Chine méridionale, avec des réserves prouvées dépassant 100 millions de tonnes. Le nouveau champ pétrolier Huizhou 19-6 marque une percée dans l'exploration pétrolière offshore de la Chine, car il s'agit du premier champ pétrolier classique intégré à grande échelle du pays découvert dans des couches profondes à ultra-profondes déclarées la CNOOC.

Situé à environ 170 km de Shenzhen, dans la province du Guangdong (sud de la Chine), le champ pétrolifère se trouve à une profondeur d'eau moyenne de 100 mètres. Le forage d'essai a permis une production quotidienne de 413 barils de pétrole brut et de 68 000 mètres cubes de gaz naturel, démontrant ainsi son potentiel. Peng Guangrong, un géologue de la filiale Shenzhen de la CNOOC, a noté que 60 % des réserves de pétrole et de gaz récemment découvertes dans le monde provenaient de couches profondes. Selon lui, avec des ressources abondantes et un faible niveau d'exploration, les couches profondes et ultra-profondes devraient stimuler la croissance future des réserves et de la production de pétrole et de gaz.

News.cn

À

Infrastructures : Fin du percement du tunnel sous-marin de la baie de Shantou

Photo prise le 26 mars montrant le tunnel sous-marin de la baie de Shantou, dans la province du Guangdong (sud de la Chine). Elle marque la fin du percement du premier tunnel à boyau unique et à double voie au monde avec une vitesse construite de 350 km/h. Long de 9 781 mètres, l'ouvrage fait partie du projet de chemin de fer à grande vitesse Shantou-Shanwei.

Liu Dawei, Xinhua - China.org.cn

DELTA DU YANGTSE

Des progrès dans le développement écologique vert et intégré

Ces dernières années, le district de Wujiang de la ville de Suzhou, dans la province du Jiangsu (est de la Chine), a travaillé avec le district de Qingpu de la municipalité de Shanghai et le comté de Jiashan, dans la province voisine du Zhejiang (est de la Chine), pour favoriser le développement vert par la protection et la gouvernance conjointes de l'environnement écologique, la gestion intelligente et la mise en place de systèmes d'échanges d'missions, dans le cadre d'une campagne visant à accélérer la construction de zones de démonstration pour le développement écologique et intégré du delta du fleuve Yangtse.

Ji Chunpeng, Xinhua - China.org.cn

Shanxi : L'ancien zhen de Qikou vu du ciel

L'ancien zhen de Qikou, situ  au xian de Linxian,   L liang, dans la province du Shanxi (nord),  tait autrefois un important port de commerce sur le fleuve Jaune. Il a conserv  un grand nombre de b timents historiques des dynasties des Ming et des Qing, et est connu comme le "premier zhen du fleuve Jaune". Ces derni res ann es, les investissements locaux se sont intensifi s pour r nov er et prot ger les b timents historiques et les maisons anciennes de Qikou, favorisant ainsi le d veloppement int gr  de la culture et du tourisme.

Photo Xinhua -   China.org.cn

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUIN E

Exploitation mini re des grands fonds : La science alerte sur la grande sensibilit  de la faune

Une  tude men e par l'IFREMER, Sorbonne Universit  et le CNRS, dresse un inventaire sans pr c dent de la biodiversit  vivant pr s des sources hydrothermales dans le sud-ouest du Pacifique. Publi e dans la revue   Science of the Total Environment, elle montre que les esp ces vivant autour des sources hydrothermales occupent des aires de distribution bien plus restreintes qu'on ne le pensait auparavant. L'exploitation des sulfures polym talliques pr sents dans ces espaces convoit s par des compagnies mini res pourrait signer la disparition d'esp ces circonscrites   certaines zones.

CNRS

 

 

Am riques 
top

CANADA

Rapport sur l'état des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques

Le gouvernement du Canada publie le Rapport sur l'état des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA). Ce rapport fait suite à des consultations publiques sur l'ébauche du rapport lancées en mai 2023, ainsi que sur la mise à jour de cette ébauche en juillet 2024, au cours desquelles plus de 400 intervenants ont transmis leurs commentaires.

À la suite d'évaluations scientifiques menées en 2006 puis en 2012, trois sous-groupes de SPFA - le sulfonate de perfluorooctane (SPFO), l'acide pentadécafluorooctanoïque (APFO) et les acides perfluorocarboxyliques à chaîne longue (APFC à LC), leurs sels et leurs précurseurs - ont été traités en vertu du Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012). Afin de s'attaquer plus profondément ces trois sous-groupes de SPFA, le gouvernement prévoit publier une mise à jour de ce règlement en 2025. 163 SPFA seront ajoutées à l'Inventaire national des rejets de polluants pour permettre de mieux comprendre leurs utilisations et leurs percussions. Ces ajouts fourniront des renseignements sur la manière dont les SPFA sont fabriqués, transformés ou utilisés pour des quantités supérieures à 1 kg. L'ensemble de ces renseignements enrichiront les connaissances sur ces substances et viendront compléter l'Approche de gestion des risques proposée, qui met l'accent sur les produits finis.

Par ailleurs, afin de réduire l'exposition aux SPFA, Santé Canada a publié un objectif final relatif aux SPFA dans l'eau potable canadienne en août 2024. Dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, des activités sont également entreprises pour réduire les rejets de ces substances dans les Grands Lacs. En juin 2024, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a publié une norme provisoire pour limiter la quantité de SPFA dans les biosolides vendus ou importés comme engrais. Tous les biosolides canadiens et importés destinés à être utilisés comme engrais commerciaux doivent ainsi contenir moins de 50 parties par milliard d'acide de sulfonate de perfluorooctane (SPFO), un produit chimique de la catégorie des SPFA. Le gouvernement continue également à prendre d'autres mesures afin de réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine liés aux SPFA sur les sites fœdaux contaminés connus. Ce travail consistera entre autres à fournir d'autres sources d'eau potable et à assainir des zones précises.

Canada.ca

QUÉBEC

Saguenay-Saint-Laurent : Le parc marin sera près de quatre fois plus grand

Les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé un agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent de près de quatre fois sa superficie actuelle au cours des prochaines années. Cette expansion majeure fera passer la superficie de l'aire protégée de 1 245 km² à près de 4 500 km², un projet qui a pour objectif de protéger l'habitat naturel du béluga, une espèce en péril.

Radio-Canada

À

ÉTATS-UNIS

Documerica, les images oubliées de l'Amérique

Alors que les cumulonimbus s'amoncellent sur l'agence américaine de protection de l'environnement EPA, Arte diffuse un formidable récit documentaire sur l'agence créée en 1970 par Richard Nixon. Documerica est une vaste mission

photographique, engagée à cette époque, visant à dresser un état des lieux de la situation environnementale aux États-Unis. 80 000 clichés, arrachés à l'oubli, présentent le même visage d'un paysage ravagé et d'une population insouciante face au drame qui se joue. "On avait la technologie pour envoyer un homme sur la Lune, mais on était infoutus de garder nos rivières propres !" s'insurge aujourd'hui Boyd Norton, l'un des photographes du projet.

Arte

À

À

Économie

À
top

Grand Nancy, France - La Métropole retient NGE pour l'entretien de ses réseaux

La Métropole du Grand Nancy a retenu le groupe NGE pour un marché à bons de commande reconductible annuellement et pouvant durer jusqu'à 8 ans. Ce marché concerne les travaux neufs, de réparation et d'amélioration du réseau d'eau potable et d'assainissement sur tout le territoire du Grand Nancy qui s'étend sur 142 km² et compte près de 257 000 habitants.

Pour répondre à cet appel, NGE a regroupé les expertises de ses deux filiales : SLD TP, titulaire sortant depuis 12 ans et Sade. La synergie entre les deux filiales permet d'assurer une meilleure rotation des équipes avec des moyens supplémentaires et ainsi garantir un niveau de satisfaction et de performance lié à ce marché vis-à-vis de la Métropole, notamment en termes de travaux d'urgence, avec un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7. Une équipe composée de trois à quatre personnes doit faire preuve d'une grande réactivité pour être sur site en moins d'une heure, avec tout le matériel nécessaire afin d'intervenir, de réparer le réseau d'assainissement ou de terrasser pour permettre la réparation des canalisations d'eau potable par la Régie de la Métropole. Le marché consiste également en la réalisation d'opérations très variées et de plus ou moins grande importance : travaux d'entretien sur l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement, travaux de maintenance dits "petits travaux" (installation de bornes d'incendie, nouveaux branchements, etc.). Des travaux plus conséquents peuvent être aussi réalisés tels que le renouvellement complet du réseau de toute une rue, souvent dans un environnement restreint.

4^eme groupe français de BTP, NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs) construit des grandes infrastructures et des projets urbains ou de proximité. Avec ses expertises en financement, conception, construction et maintenance, le groupe est devenu un acteur de référence pour la réalisation d'ouvrages adaptés aux enjeux économiques et écologiques des territoires. Sa dynamique entrepreneuriale est portée par un actionariat salarié solide (les fondateurs, l'encadrement et les collaborateurs détiennent 72 % du capital du groupe) conforté par le fonds d'investissement français Montefiore.

À

Ouzbékistan - Suez signe deux nouveaux accords au service de la transformation environnementale

À l'occasion de la visite officielle du président de la République d'Ouzbékistan en France, Suez annonce la signature de deux accords pour accompagner le pays face à ses défis environnementaux. Ces nouveaux accords s'inscrivent dans la relation de longue date entre Suez, partenaire stratégique dans le domaine de la gestion de l'eau, et les autorités ouzbèkes.

Un premier accord prévoit un partenariat public-privé relatif à l'approvisionnement en eau potable : Suez et UzSuvtaminot ont signé un accord pour un contrat de services et d'approvisionnement de deux ans, en préparation d'un partenariat public-privé de long terme, dans quatre districts de la région de Surxondaryo, l'une des plus reculées du pays : Sariyoso, Denov, Shorchi et Kumqorgon, totalisant un million d'habitants. Cet accord porte notamment sur la formation et l'accompagnement des équipes de la société locale de gestion de l'eau, UzSuvtaminot Surxondaryo, par des experts de Suez, en matière d'amélioration du réseau (réparations de fuites, extensions), d'entretien des équipements, ou encore de service client. Il inclut également la fourniture d'outils de gestion (SIG, hypervision), de compteurs et d'instruments de mesure.

Le second accord est signé avec l'Institut des ingénieurs en irrigation et mécanisation agricole de Tachkent (TIAME-NRU) pour la création d'une chaire universitaire sur l'eau au sein de la formation des ingénieurs et techniciens. Suez et TIAME-NRU affirment ainsi leur volonté de collaborer dans le cadre de projets pédagogiques et de recherche, afin de renforcer les compétences des étudiants, de favoriser les opportunités de stages et formations pratiques, y compris au sein de projets menés par Suez en Ouzbékistan. Dans le cadre de cet accord, Suez soutiendra également les demandes des étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans des universités françaises.

Monde

À

À

ARCTIQUE

Le pic de la banquise au plus bas jamais mesuré par les satellites

Cette année, les scientifiques du National Snow and Ice Data Center (NSIDC) estiment que la banquise du pôle Nord a atteint sa taille maximale le 22 mars, avec une superficie évaluée à 14,33 millions de kilomètres carrés, soit la plus petite mesurée en plus de quatre décennies de surveillance satellitaire. Après un premier record bas en 2017, cette nouvelle mesure est un indicateur de la façon dont la glace de mer Arctique a fondamentalement changé, souligne Walt Meier, scientifique du NSIDC.

Radio-Canada

À

RECHERCHE

La diminution des inondations par débordement des lacs glaciaires

Les inondations par débordement de lacs glaciaires (GLOF) peuvent provenir de lacs plus grands, car ceux-ci continuent de s'étendre avec le recul continu des glaciers ; cependant, cette perception reste peu étayée par les bases de données GLOF disponibles. Conduite par l'Institut des sciences environnementales et de géographie de l'Université de Potsdam (Allemagne), une équipe internationale a cartographié les superficies de 1 686 lacs glaciaires, juste avant leur vidange, dans 13 régions montagneuses glaciaires situées hors des régions polaires, et a examiné les tendances de superficies des lacs pré-GLOF entre 1990 et 2023. L'équipe constate que les zones de lacs pré-GLOF n'ont pratiquement pas changé, voire qu'elles ont diminué au fil du temps, alors même que la superficie totale des lacs, et donc le potentiel de danger, augmentait dans l'ensemble. Cette constatation contre-intuitive reflète les limites à l'augmentation de l'ampleur des GLOF, telles que le découplage des lacs et des glaciers parents, le développement de larges exutoires à faible gradient ou la gestion par l'homme. Dans toutes les régions, les zones de lacs pré-GLOF dépendent de quelques lacs endigués par la glace, qui ont produit dix fois plus de débordements signalés et des débordements dix fois plus importants que les lacs endigués par la moraine et le substratum rocheux. Ces deux derniers types de barrages continueront à retenir des quantités croissantes d'eau de fonte, représentant ainsi la majeure partie du potentiel global de risque des GLOF, tandis que les lacs endigués par la glace se réduiront avec la déglaciation. Comme ces types de lacs évolueront différemment au XXI^e siècle, l'équipe souhaiterait disposer de simulations personnalisées des débordements et des impacts des GLOF, compte tenu de l'exposition croissante des infrastructures critiques.

Progressively smaller glacier lake outburst floods despite worldwide growth in lake area, Georg Veh et al. - Nature Water

CO2 : La majorité des gains est stockée dans les sols et les eaux terrestres

Une étude internationale, à laquelle ont participé l'INRAE et le CEA, montre que la majorité de l'accumulation du carbone

terrestre depuis plus de 30 ans se fait dans des environnements anaérobies, c'est-à-dire sans oxygène, comme dans le fond des plans d'eau et de rivières et les zones humides. Jusqu'à présent les forêts étaient considérées comme des puits majeurs de carbone des surfaces terrestres. Mais l'analyse des flux de carbone sur les dernières décennies montre que, si l'on fait un bilan à l'échelle de la planète considérant les gains et les pertes, seul 6 % environ du total s'est accumulé dans les forêts. Cela est dû à leur dégradation dans de nombreuses régions du monde, causée par les incendies, les sécheresses ou la déforestation. Très mal connus, les processus clés de la séquestration dans les environnements anaérobies ne sont pas inclus dans les modèles actuels de changements globaux des stocks de carbone. Publié dans la revue *Science*, ces résultats pourraient aider à mieux prédire la trajectoire future de ces réservoirs et leur sensibilité aux activités humaines et au changement climatique.

INRAE

Le potentiel des tourbières à capturer du carbone revu à la hausse du fait de l'augmentation des températures

Selon un modèle prédictif élaboré par Vincent Jasey du Centre de recherche sur la biodiversité et l'environnement (CRBE, CNRS/UT/IRD/Toulouse INP) et ses collègues européens, les microalgues présentes dans les tourbières pourraient compenser jusqu'à 14 % des émissions futures de CO₂, grâce à leur activité photosynthétique. Pour arriver à cette conclusion, il s'est basé sur une expérimentation in situ et sur les différents scénarios prédictifs établis par le GIEC. C'est le premier modèle qui quantifie la compensation potentielle des émissions futures de CO₂ par les tourbières à l'échelle mondiale. Ce résultat lève le voile sur un pan encore mal connu du cycle du carbone terrestre et de ses altérations par le changement climatique d'origine anthropique. L'étude est parue dans *Nature Climate Change*.

CNRS

Algues bleues : € chaque lac ses cyanobactéries

Pour prédire la prolifération des efflorescences algales toxiques, les chercheurs de l'EAWAG recommandent l'association de différents systèmes d'identification des espèces et de mesures chimiques. Une nouvelle étude souligne qu'il n'existe pas de solution universelle, mais plutôt que certaines molécules indicatrices spécifiques sont nécessaires pour chaque lac. En d'autres mots, il existe de grandes différences entre les lacs liées à leurs propriétés physiques et écologiques de chaque lac, mais aussi aux cyanobactéries qui y prédominent.

EAWAG

Un des fongicides les plus utilisés en agriculture nuit à la reproduction des oiseaux

Une équipe française coordonnée par Frédéric Angelier du Centre d'études biologiques de Chizé (CNRS/La Roche Université) et du Laboratoire Chrono-environnement (CNRS/Université Marie et Louis Pasteur) met en lumière l'impact néfaste de l'exposition chronique au tébuconazole, un des fongicides les plus utilisés en agriculture en Europe, sur la reproduction des moineaux. Les résultats de ces recherches, parus dans la revue *Environmental Research*, révèlent un lien direct entre l'exposition à ce fongicide et des anomalies de croissance des poussins de moineaux ainsi qu'une mortalité plus importante chez ces jeunes oiseaux, notamment chez les femelles.

CNRS

La rentabilité des solutions fondées sur la nature

Une étude publiée dans la revue *Cell Reports Sustainability*, impliquant plusieurs institutions et unités de recherche grenobloises et parisiennes, évalue les bénéfices des solutions fondées sur la nature (SFN) à travers 83 actions concrètes menées dans les Alpes. Cette analyse révèle que ces initiatives offrent un retour sur investissement de 2,8 euros pour un euro investi, en mettant en lumière les bénéfices rendus par la préservation ou le rétablissement de la biodiversité, à travers des services écosystémiques. Ces résultats soulignent l'intérêt d'une planification intégrée qui maximise les co-bénéfices, tant pour la nature que pour les humains.

CNRS

À

PUBLICATIONS

L'énergie hydroélectrique et biodiversité

Sur fond de transition énergétique, les centrales hydroélectriques à accumulation gagnent en importance. Elles peuvent en effet compenser les fortes fluctuations de la production d'électricité issue d'autres sources d'énergie renouvelable telles que le solaire et l'éolien. La demande en solutions flexibles pour produire du courant est en forte croissance et sera multipliée par neuf d'ici 2050 selon les prévisions de l'UE. L'énergie hydroélectrique contribue à une production énergétique respectueuse du climat. Mais dans le même temps, elle met la biodiversité sous pression. Les chercheurs ont notamment développé trois nouvelles méthodes pour mieux comprendre et quantifier les effets des écluses rivières sur la dynamique des habitats.

EAWAG

La revue Géosciences du BRGM se concentre sur l'adaptation au changement climatique, vitale pour prévenir et limiter ses conséquences. Un article est consacré aux solutions fondées sur la nature (SFN). Leur utilisation pose des questions spécifiques au cœur de plusieurs projets pluridisciplinaires menés par le BRGM. L'article revient sur ces utilisations en matière de : gestion des eaux souterraines ; prévention des risques côtiers ; lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

BRGM

Changement climatique : Comment faire face aux nouveaux risques ?

Le changement climatique bouleverse les cycles naturels et modifie la fréquence et l'intensité des sécheresses, incendies, inondations, tempêtes, glissements, invasions biologiques... Ces aléas se combinent et créent de nouveaux risques pour les populations. Ils fragilisent les activités humaines comme l'agriculture et l'alimentation. Comment mieux les comprendre et les gérer ? Les avancées de la recherche, présentées par la revue Ressources de l'INRAE.

Ressources #7

À

Appel à candidatures

SÉMINAIRE HEALTH & ENVIRONMENT

Sous le parrainage de SUEZ, 15 doctorants seront sélectionnés pour participer au Séminaire Health & Environment, qui se tiendra du 23 au 25 juin 2025 à Cannes. Une récompense de 1 500 euros sera attribuée par SUEZ au doctorant ayant apporté la meilleure contribution à la prévention des maladies d'origine environnementale.

Les doctorants peuvent postuler à tout moment de leur thèse, bien que la préférence soit donnée aux travaux de recherche presque terminés et prêts pour publication. Les chercheurs postdoctoraux récents peuvent également postuler.

Départ des candidatures - 30 avril 2025

À

INNOVATION

Roue de pompage d'eau durable, une technique ancienne repensée

Fin mars, une nouvelle installation de pompage d'eau a été mise en service à Steffisburg (canton de Berne, Suisse). Elle garantit qu'un affluent de la Zulg continue d'être alimenté en eau malgré une meilleure protection contre les crues. C'est déjà le deuxième projet de ce type auquel participe l'EMPA : une roue à augets automotrice qui s'inspire de modèles historiques.

EMPA

À

ANALYSE

Les mots de la gestion des déchets : quand le langage façonne nos imaginaires

Avec l'économie circulaire, le déchet n'est plus seulement un problème, mais devient une ressource à valoriser. Une bonne nouvelle ? Pas forcément : ce glissement linguistique fait disparaître le déchet et surtout confère au tri une valeur morale, en faisant reposer sa responsabilité sur les seuls individus, alors que le recyclage est aussi l'affaire des industriels. Surtout, il en exclut le réel enjeu : celui de la surproduction de déchets.

Camille Dormoy, docteure en sociologie, spécialiste des politiques publiques de gestion des déchets/économie circulaire à l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) - À The Conversation

À

EXPLORATION

L'urine, ce nouvel or jaune

"Notre fumier est or" écrivait Victor Hugo dans *Les Misérables*, regrettant que l'on "balaye l'abîme" les urines. Un siècle et demi plus tard, le tout-à-l'égout et les stations d'épuration ont banalisé le rejet de nos déjections. Pourtant, l'or jaune pourrait bien devenir l'engrais de demain... Fabien Esculier, chercheur au laboratoire LEESU (Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains - ENPC), coordonnateur du programme de recherche et action OCAP (Optimisation des cycles Carbone, Azote et Phosphore en ville) a accepté l'invitation de l'Commission La Terre au carré de France Inter.

Sur une année, l'urine d'une seule personne peut fertiliser l'équivalent de 500 m² de cultures. Le recyclage des urines humaines est également un sujet de souveraineté très fort du point de vue agricole et alimentaire mais également au regard de notre indépendance face aux énergies fossiles. L'autonomie de la France en azote est à peine de 10 % et, depuis l'éclatement de la guerre en Ukraine en 2022, les prix de l'azote ont été multipliés par trois ou quatre, fragilisant les fermes installées en conventionnel. Mais il y a aussi urgence pour le phosphore dont la pénurie est annoncée d'ici 2030. Enfin, les économies d'eau et d'énergie seraient indéniables car le coût du traitement des eaux usées est considérable.

Lancé en 2015, OCAP, est l'un des premiers programmes académiques dédiés à la valorisation des matières fécales des urines pour en faire de l'engrais. Ce programme expérimente la fertilisation au lisain sur des parcelles de blé, à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne) et travaille en lien avec une boulangerie qui produit du pain et des biscuits Biscodors avec leurs récoltes. Parallèlement, la collecte des urines se développe progressivement : "La séparation à la source dans la gestion des excréments humains a connu un important développement ces dernières années. Elle se déploie à de multiples échelles et dans des contextes très variés, depuis les microfiliales citoyennes jusqu'à l'échelle quartiers entiers, comme dans l'opération Saint-Vincent-de-Paul en construction à Paris, où la collecte de l'urine de

l'intégralité du quartier, et sa transformation en engrais, est prévue." Toutefois, note le chercheur, le déploiement à plus grande échelle rencontre encore de nombreux freins : d'abord, une méconnaissance du problème et des alternatives ; ensuite, des coûts d'apprentissage, et organisationnels et un déplacement des incertitudes.

Podcast

À

1ER MARS

Journée mondiale herbiers marins

Les herbiers de zostères, véritables "prairies sous-marines", jouent un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité et la régulation du climat. Ils servent de refuge et de nurserie pour de nombreuses espèces marines, tout en participant à la capture du carbone. Malheureusement, ces habitats fragiles sont mis en danger par des actions anthropiques telles que certaines pratiques de pêche à pied et des actions de mouillage d'embarcation entre autres.

OFB

À

INITIATIVE

Des chefs autochtones appellent à sauver la planète

Les chefs de 22 peuples autochtones des cinq continents ont lancé depuis le Chili un appel à l'action pour protéger la planète, au terme d'un pèlerinage de 46 jours autour du globe.

Radio-Canada

À

À

LA GRANDE EXPOSITION ESTIVALE
DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

jusqu'au 30 novembre 2025 À À À À À À À À

Au printemps 2025, À Paris, le Muséum national d'Histoire naturelle invite À un voyage inédit au cœur des milieux désertiques de notre planète, de l'émblématique Sahara aux déserts polaires, en passant par les déserts de Sonora, d'Atacama, de Gobi... Le point commun À ces milieux : des conditions hors normes À priori hostiles À la vie. Et pourtant, animaux et végétaux y ont développé d'ingénieuses stratégies d'adaptation que le public découvre À travers les spécimens d'une biodiversité surprenante, issus de différentes régions du monde. L'exposition présente également les méthodes employées par les humains pour vivre dans ces environnements contraignants, mais aussi les menaces qu'ils font peser sur ces milieux fragiles. L'occasion par ailleurs de faire découvrir l'expérience du désert comme terrain privilégié de recherche. À travers près de 200 spécimens et objets de natures variées, pour la plupart issus des riches collections du Muséum, ainsi que des dispositifs mécaniques et multimédias ou de grandes projections, l'exposition offre une approche scientifique, ludique et esthétique de ces milieux fascinants.

Dossier de presse

À

À

Europe
top

Mers d'Europe

Les navires pollueurs passent encore au travers des mailles du filet

Dans un rapport publié le 4 mars, la Cour des comptes européenne tire la sonnette d'alarme : les navires continuent de polluer les mers d'Europe. Si la législation européenne progresse, jusqu'à être parfois plus stricte que les règles internationales, c'est la mise en œuvre par les 22 États membres cibles de l'UE qui pose problème. Les mesures visant à prévenir, combattre, tracer et sanctionner les différents types de pollution causée par les navires forment un filet aux mailles bien trop lâches, avertissent les auditeurs.

La législation européenne fait siennes les règles internationales, avec parfois des exigences encore plus strictes, dans des domaines tels que la pollution par les hydrocarbures, la gestion des déchets et les émissions de soufre. Cependant, les auditeurs de l'UE pointent plusieurs failles que l'Europe doit encore combler, en particulier en ce qui concerne les risques de pollution. Par exemple, les armateurs peuvent encore échapper à leurs obligations en matière de recyclage en passant leurs navires sous le pavillon d'un pays tiers avant leur démantèlement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2022, un navire sur sept dans le monde battait pavillon de l'UE, mais, si l'on considère uniquement les navires en fin de vie, cette proportion est divisée par deux. De même, les règles européennes concernant les conteneurs perdus en mer sont loin d'être étanches. D'une part, rien ne garantit que toutes les pertes soient bien déclarées ; et, d'autre part, très peu de conteneurs sont en réalité récupérés.

Les auditeurs ont également remarqué que les vingt-sept sous-utilisent les outils que l'UE met à leur disposition pour combattre la pollution causée par les navires, qu'il s'agisse de la détection par drones ou du réseau de navires dépollueurs mobilisés pour la lutte contre les marées noires. Le système européen de surveillance par satellite pour la détection des rejets d'hydrocarbures (CleanSeaNet), qui permet de scruter les mers et de détecter de manière précoce de possibles épisodes de pollution, constitue à cet égard un exemple frappant. Au cours de la période 2022-2023, il a repéré au total 7 731 déversements possibles d'hydrocarbures dans les mers européennes, principalement en Espagne (1 462), en Grèce (1 367) et en Italie (1 188). Pourtant, les auditeurs ont constaté que les États membres avaient donné suite à moins de la moitié de ces alertes et n'avaient confirmé la pollution que dans 7 % des cas. En cause bien souvent, le décalage entre le moment où l'image satellite est capturée et celui où le contrôle en mer est effectué.

Les auditeurs ont aussi constaté que les autorités nationales n'effectuent pas suffisamment d'inspections préventives des navires et que les sanctions à l'encontre des pollueurs restent anecdotiques. Les auteurs de rejets illégaux de substances polluantes dans la mer sont rarement l'objet de sanctions effectives ou dissuasives, et les poursuites sont rares. De même, peu de pays de l'UE signalent des infractions liées à la récupération des engins de pêche abandonnés perdus ou rejetés en mer.

Globalement, les auditeurs constatent que ni la Commission européenne ni les États membres ne suivent précisément l'utilisation des fonds européens destinés à lutter contre la pollution marine. Ils ne disposent pas d'une vue d'ensemble des résultats réellement obtenus ni de la manière dont ceux-ci pourraient être transposés à plus grande échelle. Dans le même temps, l'audit révèle que l'Union européenne peine à surveiller la pollution causée par les navires. La quantité réelle d'hydrocarbures, de contaminants et de déchets marins déversés par les navires reste en grande partie inconnue, de même que l'identité des pollueurs.

Rapport

À

Mer du Nord

Collision entre un pétrolier et un cargo : un désastre écologique ?

La collision entre un pétrolier et un cargo en mer du Nord, le 10 mars 2025, a libéré dans les eaux du carburant pour avions qui pourrait affecter des sites de reproduction essentiels pour les phoques et les oiseaux de mer, le long des

cÃ´ttes britanniques, alerte une Ã©quipe Ã©cologues marins Ã l'UniversitÃ© de Hull (Royaume-Uni).

The Conversation

Ã

L'UE interdit le flufÃ©nacet, pesticide PFAS le plus utilisÃ© en France

Le 12 mars, les Ã©tats membres de l'Union europÃ©enne ont adoptÃ© l'interdiction du flufÃ©nacet, le pesticide PFAS le plus utilisÃ© en France. L'ONG GÃ©nÃ©rations Futures salue cette avancÃ©e majeure tout en appelant Ã des mesures plus globales pour Ã©viter le remplacement du flufÃ©nacet par d'autres substances tout aussi problÃ©matiques.

GÃ©nÃ©rations Futures dÃ©ploire le dÃ©lai de grÃ¢ce de 18 mois accordÃ© pour Ã©couler les stocks. Elle dÃ©nonce Ã©galement tout autre pesticide PFAS, aussi Ã©metteur de TFA : le flutolanil, faisant toujours l'objet de discussions et dont le vote de son interdiction est au point mort faute de soutien suffisant des Ã©tats membres. 50 dÃ©putÃ©s europÃ©ens ont interpellÃ© la Commission europÃ©enne pour soutenir l'interdiction du flufÃ©nacet et du flutolanil et demander des mesures supplÃ©mentaires pour parvenir Ã une interdiction complÃ©te des pesticides PFAS.

GÃ©nÃ©rations FuturesÃ

Ã

Projet europÃ©en TARGET

Vers une stratÃ©gie pour identifier les solutions de recours aux eaux alternatives

Le projet Interreg SUDOE TARGET a dÃ©marrÃ© en janvier 2024 et s'achÃ©vera en dÃ©cembre 2026. Il est pilotÃ© par l'Ã©tablissement public interdÃ©partemental de la Dordogne (EPIDOR) et rÃ©unit dix partenaires espagnols, portugais et franÃ§ais. Le projet vise Ã construire une mÃ©thodologie rÃ©pliquable dans le sud-ouest de l'Europe, permettant de planifier l'utilisation d'eaux usÃ©es non conventionnelles (eaux usÃ©es traitÃ©es issues des stations d'Ã©puration, eaux de toiture, etc.) dans un contexte de pÃ©nurie de la ressource en eau. Les travaux du consortium s'appuient sur trois grands objectifs : 1. AmÃ©liorer l'efficacitÃ© de l'utilisation de l'eau pour tous les acteurs ; 2. Faciliter le recours aux eaux non conventionnelles (eaux rÃ©cupÃ©rÃ©es, eaux pluviales, eaux grises, dessalement, etc.) ; 3. Valoriser des solutions innovantes tant sur le plan technique, Ã©conomique que social.

La stratÃ©gie mise au point Ã travers le projet se dÃ©clinera localement en France, comme dans les deux autres pays partenaires, pour construire des stratÃ©gies de prÃ©vention et de gestion de la pÃ©nurie en eau intÃ©grant des solutions de recours aux eaux non conventionnelles. En Espagne et au Portugal, des territoires pilotes servent de dÃ©monstrateur pour tester diverses stratÃ©gies de coopÃ©ration Ã diffÃ©rentes Ã©chelles territoriales, du local au bassin versant, ainsi que pour dÃ©ployer des techniques spÃ©cifiques fondÃ©es sur la nature : le site de Can Cabanyes (8 hectares) en Catalogne, explorera une solution de filtration pour amÃ©liorer la qualitÃ© de l'eau alors que le Portugal travaillera sur des solutions de traitement des polluants Ã©mergents aux alentours de Lisbonne. En France, des actions plus ciblÃ©es sont menÃ©es avec le CEREMA Ã deux Ã©chelles emboÃ®tÃ©es (bassin versant et collectivitÃ©s du bassin versant) afin de travailler sur la gouvernance et l'acceptabilitÃ© sociale. Le pÃ©le de participation du CEREMA, associÃ© Ã ces travaux, appuiera les approches de participation avec les acteurs locaux.

CEREMA

Ã

Aquaculture durable

AQUASERV : Réseau européen d'infrastructures de recherche

L'INRAE est partenaire d'AQUASERV, une initiative qui réunit 7 infrastructures de recherche aquacoles rassemblant plus de 39 institutions scientifiques issus de la recherche et de l'innovation à travers l'Europe. Des chercheurs rennais sont engagés dans ce réseau qui vise à faire progresser la recherche tout en contribuant aux priorités politiques européennes.

AQUASERV est un projet Horizon Europe, coordonné par Adelino Canário, directeur du Centre des sciences de la mer de l'Algarve, et financé sur 5 ans à hauteur de 14,5 millions d'euros. Hormis l'UR LPGP et l'UE PEIMA, deux autres structures de l'INRAE sont impliquées, l'UE d'Infectiologie expérimentale des rongeurs et des poissons de Jouy-en-Josas et le plateau technique STPEE de Saint-Pierre-sur-Nivelle.

INRAE

À

SfEP Themed News Alert 616: Floods & Droughts

Science for Environment Policy (SfEP), le service d'information de la DG-ENV de la Commission européenne, lance une nouvelle série dans laquelle chaque édition se concentrera sur un sujet relatif à la politique environnementale européenne en présentant une combinaison de nouvelles découvertes scientifiques et une sélection d'articles pertinents tirés d'articles récemment publiés dans les alertes d'actualité.

Dans le contexte de la future stratégie européenne sur la résilience de l'eau, la première Alerte Thématique se penche sur les inondations et les sécheresses, certains de leurs impacts, les stratégies de gestion des risques ainsi qu'une nouvelle façon de prévenir les sécheresses.

- Commissioner Roswall's keynote speech at the High-Level Stakeholder Consultation on the Water Resilience Strategy (March 2025)
- Hidden weather patterns offer improved long-range drought forecasting (March 2025)
- New analysis indicates European cities and countries with highest expected losses from future flooding (June 2023)
- Increase in reduced-snowmelt drought in the Alps affects downstream water flow patterns (June 2023)
- Flood and drought analysis shows that impact-reduction strategies are effective - but fail in unprecedented events (March 2023)
- Will more frequent river floods cause widespread malfunction of European road networks? (January 2023)

À

FRANCE

PNACC-3

Présentation du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)

Agnes Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche a présenté le 10 mars le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3).

Le constat est d'abord scientifique : le dérèglement climatique concerne l'ensemble du territoire et l'ensemble des Français : +1,7 °C en moyenne en France hexagonale depuis 1900 ; 313 communes déclarées en état de catastrophe naturelle dans les Hauts-de-France entre fin 2023 et début 2024 ; 5 000 kilomètres de littoraux français - soit 20 % de nos littoraux - déjà concernés par l'érosion côtière ; 1,5 million d'habitants exposés au risque de submersion marine ; millions de maisons en zone à risque du retrait-gonflement des argiles. Il est ensuite économique : si la France ne s'adapte pas au dérèglement climatique, les conséquences seront sévères : le coût des sinistres climatiques pourrait doubler au cours des 30 prochaines années, atteignant 143 milliards d'euros cumulés sur la période 2020-2050. La France pourrait ainsi perdre jusqu'à 10 % de son PIB au cours des cinquante prochaines années si la température mondiale augmente de +2 °C et le surcoût des assurances liées au changement climatique pourrait atteindre 35 % d'ici 2050.

Le PNACC dicte 52 mesures et plus de 200 actions concrètes qui s'articulent autour de plusieurs axes cruciaux : Protéger notre population ; Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels ; Adapter les activités humaines pour assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4 °C ; Protéger notre patrimoine naturel et culturel ; Mobiliser toutes les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation.

PNACC-3 document intégral - dossier de presse

À

Eau et assainissement

La fin du transfert obligatoire votée par les députés, bientôt définitive

Les versions du texte adoptées par les députés et les sénateurs étant différentes, la proposition de loi assouplissant la gestion de l'eau doit désormais passer en commission mixte paritaire ou en seconde lecture pour que les parlementaires

valident définitivement la suppression du transfert obligatoire aux intercommunalités en 2026.

La fin du transfert obligatoire de la gestion de l'eau aux intercommunalités en 2026 a été confirmée le 13 mars par l'Assemblée nationale. Sans surprise, les députés ont adopté, très largement (113 voix contre 3), la proposition de loi supprimant cette obligation datant de la loi Notre, et combattue depuis une dizaine d'années par les maires. Déjà adoptée au Sénat en octobre, mais dans une version différente, le texte voté à l'Assemblée devait normalement passer en commission mixte paritaire (CMP) afin que députés et sénateurs s'accordent sur un texte commun et actent définitivement la suppression du transfert obligatoire - mesure phare de la proposition de loi sur laquelle ils sont d'ores et déjà d'accord. Néanmoins une autre option se dessine qui permettrait d'aller plus rapidement : une seconde lecture pourrait avoir lieu au Sénat, au lieu d'une CMP, comme les textes le permettent. Si cette seconde lecture au Sénat donne lieu à un vote conforme, le texte sera directement adopté, alors qu'en cas de CMP même conclusive, une nouvelle lecture serait encore nécessaire devant chaque chambre.

Promise l'an passé par l'ancien Premier ministre Michel Barnier, au détour d'une question au gouvernement, cette initiative a été retenue par François Bayrou qui l'a reprise à son compte. "Le gouvernement a bien entendu et compris la demande d'adaptation réaliste et pragmatique dans la gestion de la ressource, exprimée au niveau local", a défendu François Gatel, ministre délégué en charge de la ruralité, François Gatel, souhaitant concilier "la pérennisation des transferts d'ores et déjà achevés et la souplesse de gestion nécessaire dans les territoires qui sont, en quelque sorte, empêchés". "Le message que je vous propose d'envoyer au monde rural et aux élus de notre pays, c'est : Nous vous faisons confiance, vous vivez sur votre territoire, vous êtes les mieux placés de savoir comment la géographie, les usages, les habitudes de la population commandent de s'organiser", a expliqué le rapporteur du texte, Jean-Luc Warsmann. Rappelant que le territoire administratif d'une communauté de communes ne coïncide pas toujours avec le territoire où se posent les problèmes d'eau, le député des Ardennes a notamment expliqué que le transfert supposerait pour de nombreux territoires "une organisation moins agile et plus coûteuse", et de vanter ainsi une "proposition de loi de liberté" qui permettra aux communes de trouver le système garantissant le meilleur rapport qualité-prix de l'eau vendue à leurs administrés.

Si le texte met donc fin à l'obligation de transfert des deux compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement vers les communautés de communes, il ne le propose seulement que pour les communes qui ne les ont pas encore transférées. Aucun retour en arrière ne sera ainsi possible pour celles qui ont déjà procédé au transfert, soit environ un tiers des communautés de communes recensées en France. Une commune n'ayant donc pas transféré la gestion de l'eau et de l'assainissement à sa communauté de communes au 1er janvier 2026 disposera ainsi de trois possibilités : conserver la compétence à l'échelle municipale, la déléguer à un syndicat intercommunal ou la transférer à la commune de communes.

3 600 communes exercent encore seules les compétences eau et assainissement.

Plus de détail - Maire Info

La proposition de loi à

à

PFAS

Nouveau rapport de Générations Futures

Rejets par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

À partir des données recueillies par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) auprès de près de 2 700 installations classées (ICPE), Générations Futures a dévoilé les résultats exclusifs de son analyse sur les rejets industriels de PFAS en France. L'étude révèle que 5,4 % des établissements seraient

responsables de plus de 99 % des rejets quantifiés.

L'étude des analyses obligatoires réalisées dans le cadre de l'arrêté du 20 juin 2023, rendues publiques à la date du mars 2025, met en évidence le fait que 60 % des établissements ayant effectué leurs analyses ont détecté des PFAS dans leurs rejets. Parmi ces établissements, 146 sites sont responsables à eux seuls de la quasi-totalité des émissions de PFAS vers le milieu naturel ou les stations d'épuration urbaines. L'étude identifie également 79 sites supplémentaires présentant un indicateur préoccupant qui nécessiteraient une surveillance accrue. Au total, ce sont 225 sites industriels qui ont été identifiés et cartographiés. Parmi les principaux émetteurs figurent les producteurs de PFAS comme Arkem, Solvay et Chemours, mais le rapport révèle également l'existence de sites industriels jusqu'alors peu médiatisés et pourtant fortement émetteurs. Le cas le plus frappant est celui de l'usine Finorga à Mourenx, spécialisée dans la synthèse de principes actifs pharmaceutiques, qui a émis plus de 2 kg/jour d'acide trifluoroacétique (TFA), même après avoir orienté ses effluents contaminés vers un incinérateur. L'analyse identifie plusieurs secteurs d'activités responsables d'émissions significatives : la synthèse de pesticides PFAS et de médicaments, le traitement de surface des métaux, le recyclage et le traitement des déchets, les sites utilisant des mousses anti-incendie. Par ailleurs, l'étude révèle que de nombreuses ICPE (575) déversent leurs effluents dans des stations d'épuration urbaines non conçues pour traiter les PFAS, susceptibles alors de contaminer des sols agricoles via l'épandage des boues d'épuration.

Jusqu'à la mise en place de la campagne d'analyse exigée par l'arrêté du 20 juin 2023, la réglementation sur les installations classées ignorait totalement les PFAS. Cette lacune a ainsi permis à des industries de rejeter dans la nature des kilos de substances persistantes sans aucun contrôle. Par ailleurs, si cette campagne d'analyse constitue une avancée, elle reste néanmoins insuffisante pour identifier correctement les émissions industrielles de PFAS pour plusieurs raisons : une liste trop restreinte de substances recherchées (seule une cinquantaine de PFAS ont été recherchés au moins une fois, de manière obligatoire) ; un nombre insuffisant de prélèvements obligatoires (3 seulement) ; l'absence de surveillance des rejets atmosphériques alors qu'il y a un risque de détournement des effluents vers d'autres voies d'élimination, comme l'incinération notamment.

Face à ces constats, les Associations Futures demande :

À

PFAS

Eau de Paris dépose plainte

À la demande de la Maire de Paris, Eau de Paris a déposé une plainte contre X, vendredi 28 mars, auprès du Tribunal judiciaire de Paris afin d'établir la responsabilité des producteurs de PFAS et demander l'application du principe de pollueur-payeur.

Enfin, les associations Associations Futures et UFC-Que Choisir ont révélé la présence de TFA, une molécule PFAS, dans l'eau potable de 96 % des communes testées, dont Paris. L'inquiétude des usagers est légitime bien que les taux constatés à Paris dans cette étude soient inférieurs aux normes en vigueur, précise le communiqué. "Le combat fait que commencer contre les responsables de ce scandale sanitaire. Les industriels devront répondre de leurs actes devant les tribunaux. Garantir une eau potable saine est un impératif de santé publique qui nécessite une réponse politique forte. L'État doit tout mettre en œuvre afin que les fabricants de ces substances prennent en charge la dépollution au nom du principe pollueur-payeur. Ce n'est pas aux usagers de payer la facture", a précisé Anne Hidalgo, maire de Paris. La plainte vise les débits de pollution des eaux, de pollution des sols par abandon de déchets et de dégradation

substantielle de l'environnement comme définis par le Code de l'environnement (articles L.216-6, L. 231-2 et L. 173-3).

Eau de Paris confirme que l'eau potable distribuée par la région est parfaitement conforme aux normes sanitaires, y compris sur la somme des 20 PFAS qui vont prochainement être intégrés au contrôle sanitaire de l'ARS Île-de-France. Les analyses réalisées en 2024 ont révélé que le total des valeurs est en effet inférieur au seuil réglementaire de 0,1 µg/L. Cependant, la présence de ces substances dans les eaux brutes implique un renforcement des traitements et une surveillance accrue, représentant pour la seule année 2024 un surcoût estimé à 2 millions d'euros pour Eau de Paris, selon le communiqué. La plainte vise à identifier clairement les responsables et à obtenir réparation des préjudices environnementaux et financiers occasionnés par les polluants persistants. "La Ville de Paris et Eau de Paris entendent ainsi obtenir la remise en état de l'environnement par ceux qui ont profité de la commercialisation des polluants persistants. Ce problème d'une ampleur nationale nécessite une réponse de l'État et de l'Union européenne pour faire cesser cette pollution." Dans un courrier adressé à la ministre de la Transition écologique le 5 mars 2025, Anne Hidalgo a demandé l'État d'interdire les PFAS afin de prévenir leur dissémination dans l'environnement et de prendre les mesures réglementaires et législatives nécessaires permettant de faire appliquer le principe de pollueur-payeur.

À

TRANSFERT ?

Face à la crise de l'eau, un projet de transfert entre la Dordogne, la Vienne et la Charente

Pour sauver la Charente de la sécheresse, plusieurs départements et établissements publics envisagent de dévier des cours d'eau. Trois bassins versants sont concernés pour ce qui serait une première en France.

Pour saisir les enjeux du grand projet de dérivation entre la Dordogne, la Vienne et la Charente, il faut plonger dans les nappes phréatiques de La Rochelle. Un pesticide interdit depuis les années 1970 s'est engouffré dans les ressources d'eau potable de l'agglomération, l'obligeant de prélever et traiter l'eau de la Charente à 60 kilomètres en amont. Mais menacé de sécheresses, le fleuve est désormais en sursis. Plusieurs collectivités de Nouvelle-Aquitaine - les départements de Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne et Haute-Vienne ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine - seraient donc en train de réfléchir à un projet de dérivation des rivières pour réalimenter la Charente. C'est que révèle une série de documents obtenus par Nicolas Beublet et Maxime Giraudeau, publiés par La Tribune le 27 mars. Une étude, financée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, prévoirait ainsi l'utilisation des eaux du bassin versant de la Dordogne et de la Vienne pour les acheminer vers les lacs de Haute-Charente. Le projet viserait à détourner 30 millions de mètres cubes d'eau sur ces trois bassins versants, soit l'équivalent de la consommation annuelle en eau potable de 550 000 habitants. La mise en service de cette solution d'adaptation pourrait être envisagée pour 2035, après quatre années de travaux, l'installation de stations de pompage, des dizaines de kilomètres de canalisations sous pression et l'éventuelle construction de nouvelles retenues.

Longue de 380 kilomètres, la Charente, qui traverse quatre départements, se voit déjà soumise à d'importants déficits. L'étude Charente 2050, réalisée par l'EPTB, affirme que 76 à 102 millions de mètres cubes manqueront à l'horizon 2050 lors des années de sécheresse. Le débit du fleuve sera ainsi amputé d'au moins 30 %. Le fleuve est dans la région qui cumule le plus de difficultés sur la ressource en eau, pointe Nicolas Ilbert, directeur territorial de l'agence de l'eau. Des solutions d'adaptation "classiques" existent, mais qui ne pourraient fournir qu'entre 40 à 50 millions de mètres cubes selon Rives et Eaux du Sud-Ouest, le bureau d'ingénierie à la tête de l'étude d'opportunité du transfert Dordogne-Charente. C'est pour absorber les 30 millions de mètres cubes de déficit lors d'une année exceptionnelle qu'interviendrait la "solution de rupture" du transfert entre les bassins versants. Le département de la Charente-Maritime prévoit respectivement 28 millions de mètres cubes pour l'eau potable et 11 millions pour l'irrigation agricole des plaines crâlières. À l'embouchure, la conchyliculture a également besoin d'eau douce pour élever les moules et les huîtres. Dans le département de la Charente, en amont, les préférences majoritaires sont destinées à l'eau potable, tirées vers le haut par l'agglomération d'Angoulême. Pour transférer l'eau entre la Dordogne et la Charente, trois scénarios sont envisagés dont le coût est estimé entre 300 et 600 millions d'euros.

Les grands transferts d'eau se font en France au canal du Bas-Rhône Languedoc (73 kilomètres), achevé dans les années 1960, et le canal de Provence (210 kilomètres), dont le début de la construction remonte à 1964 ; auxquels est venue s'ajouter une étude sur le prolongement de l'aqueduc Aqua Domitia - qui achemine l'eau du Rhône vers le département de l'Aude - jusque dans les Pyrénées-Orientales, très exposées aux sécheresses. Le sauvetage de la Charente n'en constituerait pas moins une réalisation inédite à deux égards : par sa localisation dans le Sud-Ouest, dans une zone jusque-là relativement épargnée par les problèmes de sécheresse ; et par son emprise sur trois bassins versants.

Nicolas Beublet, Maxime Giraudeau - La Tribune [article réservé aux abonnés]

À

RECHERCHE

Biodiversité agricole et changement climatique

La végétation des bordures de champs a déjégé en 10 ans

Des scientifiques de l'INRAE et de l'ANSES ont étudié l'évolution de la végétation des bordures de champs de 500 parcelles agricoles en France hexagonale pour comprendre les effets du changement climatique et des pratiques agricoles sur ces plantes. Leurs résultats, publiés dans *Ecology Letters*, font le constat qu'en 10 ans la température moyenne a augmenté de 1,2 °C et l'humidité des sols a diminué de 14 % dans ces parcelles. Les travaux montrent que les communautés de plantes des bordures de champs ont changé en conséquence pour inclure davantage d'espèces dotées de stratégies de tolérance à la chaleur et à l'aridité, au détriment d'espèces capables de résister aux perturbations liées aux pratiques agricoles. Des pratiques d'atténuation du changement climatique, telles que les couverts végétaux et l'agroforesterie ou encore la réduction d'usages d'intrants en agriculture, permettraient de préserver les capacités d'adaptation de cette biodiversité.

INRAE

Grandes cultures

Réduction d'usage des phytosanitaires et émissions de gaz à effet de serre

En contexte de grandes cultures céréalières et industrielles du nord de la France, 7 systèmes de culture mis en place sur le domaine expérimental d'Estrées-Mons dans la Somme ont été suivis de 2018 à 2024 afin d'évaluer un gradient de réduction de la protection phytosanitaire via le recours à des leviers agronomiques compensateurs. L'expérimentation mise en place propose une approche transversale combinant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et l'amélioration du bilan des gaz à effet de serre, notamment par la réduction de la fertilisation azotée. Les systèmes de culture conçus pour réduire l'usage des pesticides ont permis de réduire l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) de 70 à 100 % sans nuire de façon significative aux rendements tout en assurant la maîtrise des adventices.

INRAE

À

PUBLICATIONS

Zones humides et captages

Fiches du CEREMA sur des actions de protection

Le CEREMA propose une série de fiches à destination des gestionnaires de captages d'eau sur les actions de protection des zones humides, qui s'appuient sur les services écosystémiques rendus et ont un impact sur la qualité de la ressource en eau. Ces fiches, dont les trois premières sont publiées, présentent les retours d'expérience de territoires.

Les différentes fiches : 1. Restaurer les fonctions écologiques du marais de Saône ; 2. Une coopération pour préserver ressource du val d'Allier et ses milieux ; 3. Maîtriser l'usage des sols pour reconquérir la qualité de l'eau.

Fiches CEREMA

Eaux usées traitées. Une ressource à valoriser

L'Essentiel "Eaux usées traitées. Une ressource à valoriser" aborde les différentes questions liées au développement projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) dans le cadre de stratégies locales.

L'Essentiel du CEREMA

Quels agriculteurs pour quelles agricultures, demain ?

Comment assurer notre souveraineté alimentaire dans un contexte de changement climatique et favoriser une alimentation durable qui contribue à la santé des populations ? Alors que l'agriculture est une clé essentielle pour répondre à ces problématiques, pas moins de 166 000 agriculteurs et agricultrices partiront à la retraite d'ici 2030. Quels sont les leviers pour assurer le renouvellement des générations en agriculture ? Comment appréhender ce défi ? La revue Ressources de l'INRAE consacre un dossier au sujet.

Ressources #7

À

OUTILS DATA & SOLUTIONS

Modélisation hydraulique

Comment bien l'exploiter pour aménager nos territoires ? Retour sur la conférence technique territoriale du CEREMA

Le CEREMA a organisé le 10 décembre 2024 une conférence technique territoriale à Nancy, ayant pour thème la modélisation hydraulique et son exploitation dans l'aménagement du territoire. Faisant suite à la conférence de l'année précédente qui était axée sur le ruissellement, cette journée était centrée sur le débordement de cours d'eau.

Compte-rendu et documents de présentation

À

ACTEURS

Le BRGM publie sa nouvelle stratégie scientifique

Les évolutions importantes du contexte économique, géopolitique, mais également climatique ont rendu nécessaire un

réévaluation des priorités scientifiques du BRGM depuis la version précédente de la stratégie scientifique publiée en 2019. Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans un contexte de croissance importante autour des enjeux du sol et du sous-sol. Plusieurs tendances de fond ont influencé cette nouvelle stratégie scientifique :

- Le ralentissement de la mondialisation globale et la prise de conscience européenne de sécuriser les approvisionnements en matières premières minérales.
- Les impacts et l'accélération du changement climatique de plus en plus visibles amplifiant certains risques naturels (glissement de terrain, effondrement / affaissement de cavités, chutes de blocs, érosion et retrait / gonflement des argiles).
- Les tensions sur la disponibilité et la qualité des eaux souterraines.
- Le besoin d'accélérer la transition énergétique et l'atténuation au changement climatique par des solutions technologiques impliquant les propriétés et ressources du sous-sol (géothermies, stockage géologique du CO₂, etc.).

D'autres évolutions scientifiques et technologiques influencent également les champs de recherche et d'expertise du BRGM : la diffusion de l'intelligence artificielle dans tous les métiers scientifiques de l'établissement ; le déploiement de nouvelles technologies d'observation, spatiales ou de terrain ; le rôle des sciences sociales à l'interface des géosciences dans la montée légitime des questions sociétales liées au sous-sol et à ses ressources.

BRGM

Convention 2025 Veolia-EIVP

Pour la 9^{ème} année consécutive, Veolia et l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) renforcent leur partenariat historique en signant une nouvelle convention annuelle. Ce partenariat cible les futurs ingénieurs en géologie urbaine aux enjeux climatiques à travers trois axes majeurs : le mécénat de compétences, les passerelles académiques et professionnelles, et le tutorat. Au programme 2025 figure l'organisation de la 6^{ème} édition de la semaine pédagogique sur le thème : "Lancement d'une startup pour des villes résilientes, inclusives et durables : innover pour transformer l'urbanisme".

Veolia

Safran Aircraft Engine en totale autonomie eau

Le site de Safran Aircraft Engine à Rueil (Seine-et-Marne) fonctionne en totale autonomie en eau. Grâce à trois forages, il produit à la fois de l'eau potable, destinée à la consommation humaine et de l'eau industrielle, utilisée pour le refroidissement des équipements productifs. En 2023, l'entreprise a mis en place un dispositif visant à recycler vers le circuit de refroidissement les eaux en sortie de la station de biologie du site. Le traitement consiste à filtrer les effluents puis les désinfecter par électrolyse. Facile à utiliser, à entretenir et à maintenir, cette installation a permis la réutilisation de 30 000 mètres cubes d'eaux usées traitées et de réduire d'autant les prélèvements d'eau souterraine issue de la nappe du Champigny, soit l'équivalent d'environ 12 piscines olympiques.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a subventionné ce projet à hauteur de 50 % au titre d'essai pilote pour un coût de projet de 72 650 euros.

Ce reportage fait partie de la campagne #ilsontfaitpourquoipasvous sur le thème "Sobriété et économie d'eau".

Seine-Normandie

À

ANALYSE

Simplification dangereuse pour l'environnement, la santé et les entreprises

Alors qu'un projet de loi de "simplification de la vie économique" est en cours d'examen à l'Assemblée nationale, France Nature Environnement publie un rapport sur les effets des politiques successives de simplification menées depuis plusieurs décennies qui, sous couvert d'efficacité, génèrent une triple mise en danger : 1) Mise en danger de l'environnement avec un accroissement des risques de pollution et de destructions de milieux ; 2) Mise en danger des populations, avec un risque accru d'accident et d'exposition à des pollutions ; 3) Mise en danger des porteurs de projets du fait d'un flou juridique croissant. La fédération estime que loin de favoriser l'activité économique, ces réformes successives ont complexifié le cadre juridique et donc accru le risque de contentieux, déstabilisé la vie démocratique et affaibli les mécanismes de protection de l'environnement. "Derrière le discours de la simplification, nous assistons à un véritable démantèlement des règles de protection de l'environnement, alors que la nécessité d'une action forte et cohérente face aux défis écologiques est plus pressante que jamais. Il est crucial de garantir un cadre réglementaire stable et protecteur, qui réponde aux défis environnementaux tout en offrant une visibilité aux acteurs économiques. La concertation et l'anticipation doivent être au cœur des décisions publiques, afin d'éviter des blocages et des conflits qui nuisent à l'intérêt général", déclare Antoine Gatet, président de France Nature Environnement.

Le rapport met également en avant l'importance d'un dialogue renforcé avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer des décisions partagées et mieux acceptées. L'exemple des récents projets d'aménagement montre que la concertation et l'anticipation des enjeux environnementaux sont des éléments clés pour éviter les blocages, prévenir des atteintes graves à l'environnement de même que le gaspillage d'argent public et privé et garantir une mise en œuvre sereine des politiques publiques.

Face à ce constat, France Nature Environnement appelle à une refonte des priorités gouvernementales en matière de réglementation environnementale et plaide pour un cadre législatif stable et ambitieux, garant de la protection des écosystèmes, du climat, et de l'écoute des populations concernées.

FNE - Rapport

À

REPLAYS PODCASTS

Eau'sons Coopérer !

Plus de 2 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à une eau potable sûre en toute sécurité. Ce constat nous rappelle l'urgence d'agir pour garantir ce droit fondamental à toutes et tous. C'est dans cet esprit que le pS-Eau a lancé sa toute première série de podcasts audio : Eau'sons Coopérer !, dédiée à la coopération et à la solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. L'initiative a reçu le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'Agence française de développement.

4 épisodes sont déjà en ligne, et pour les écouter c'est ICI

Nouvelle réglementation sur l'eau : quelles priorités pour les territoires ?

À l'heure où la transposition de la directive Eaux résiduaires urbaines révisée (DERU2) cristallise l'attention, le SIAAP a consacré son rendez-vous Régions à la question. Organisée au Musée de la Marine, place du Trocadéro à Paris, matinée a accueilli un panel de représentants territoriaux (Chantal Durand du Val-de-Marne, Antoine Guillou de Paris, Philippe Dallier de Pavillons-sous-Bois) mais aussi de province (François Goulard, Bordeaux Métropole) ainsi que de Lausanne avec Sébastien Apotheloz, responsable du service de l'eau de la ville, et de Berlin avec Pascale Rouault,

directrice du centre de compétences pour l'eau KWB. Ont également participé aux tables rondes : Alexandre Labasse (APUR) et Nicolas Garnier (AMORCE) avant l'intervention de Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF.

REPLAY des interventions

À

CONSULTATION

Consultation du public sur l'avenir de l'eau

Du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025, sont organisées deux consultations publiques sur : 1) les enjeux de la gestion de l'eau et 2) les enjeux de la gestion des risques d'inondation pour les années 2028-2033.

Cette démarche, réglementaire en application du code de l'environnement et l'initiative des comités de bassin et des préfets coordonnateurs, doit permettre au public de découvrir les enjeux clés identifiés pour l'avenir de l'eau, par bassin hydrographique, pour les années 2028-2033. Y seront traités, sur la gestion de l'eau : les questions importantes qui se posent, le calendrier et le programme de travail pour les futurs schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Sur la gestion du risque inondation : les questions importantes qui se posent, le calendrier et le programme de travail pour les futurs plans de gestion des risques d'inondation (PGRI), les évaluations préliminaires des risques d'inondation (EPRI) et les territoires à risque important d'inondation (TRI).

Accès aux consultations

À

EXPOSITION ET AUTRE CHOSE

L'eau, source de vies entame un parcours des gares

Du 17 février au 31 mars, l'exposition "Eau, source de vies", composée de 19 photos et de poèmes ou de définitions sur l'eau, prend place dans les gares de Caen, Rouen et Saint-Lazare pour une invitation à voyager à travers les paysages français et à observer l'eau sous toutes ses formes pour fêter les 60 ans de la loi sur l'eau qui a vu la naissance des agences de l'eau.

Les coulisses de l'exposition itinérante

À

Les zones humides sous les projecteurs

Jusqu'au 31 mai, l'opération annuelle Fréquence Grenouille revient pour une nouvelle édition. Pilotée par les

Conservatoires d'espaces naturels de France, cette initiative propose un programme diversifié d'animations à travers toute la France.

Fréquence Grenouille à

à

HOMMAGE

Hommage à Laurent Roy

L'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) rend hommage à Laurent Roy. Créateur de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, Laurent Roy a été directeur de l'eau et de la biodiversité, puis directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse avant de présider la section Milieux Ressources et Risques de l'Inspection générale. Il laisse un bel héritage à faire fructifier : du concept de la ville perméable au protocole de Carthage, de la restauration des milieux aquatiques du bassin du Rhône à la création des premiers projets territoriaux pour la gestion de l'eau, de la loi de reconquête de la biodiversité aux stratégies d'adaptation au changement climatique dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

IGEDD

à

ADOUR-GARONNE

Fleuve Adour : Mise en place d'un nouveau cadre réglementaire pour la préservation du saumon

Le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche annonce la mise en œuvre d'un nouveau cadre réglementaire destiné à garantir une meilleure préservation du saumon dans le fleuve Adour, dernière zone active de pêche professionnelle de cette espèce fragile.

Après un avis favorable à l'unanimité du Comité de gestion des poissons migrateurs, le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit l'interdiction de l'usage des filets maillants du 1er avril au 31 juillet par un arrêté portant sur la réglementation de la pêche maritime des poissons migrateurs dans l'Adour. L'utilisation du principal engin de pêche ciblant les saumons sera donc prohibée sur la principale période de présence du saumon dans cette zone. Dans ce contexte, l'État entend soutenir la filière de la pêche professionnelle impactée par cette mesure. Le Ministère s'engage à mettre en œuvre, au printemps 2025, un dispositif d'arrêté temporaire indemnité reposant sur le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) applicable aux professionnels de la pêche maritime dépendants du saumon. Les pêcheurs professionnels en eau douce n'étant pas éligibles aux arrêtés temporaires dans le cadre du FEAMPA, un dialogue sera ouvert avec la Commission européenne pour proposer également un régime d'aide à ces pêcheurs impactés.

transition.gouv

Pêche : Partenariat renouvelé pour les rivières du bassin

L'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Union de bassin des fédérations de pêche (UFBAG) et les 18 fédérations départementales du bassin poursuivent leur engagement commun pour la préservation des milieux aquatiques. Le partenariat, renouvelé pour une durée de six ans, s'inscrit dans la continuité d'une coopération historique de plus de 25 ans. Unis autour d'une même ambition - protéger les rivières, leurs écosystèmes et leurs espèces - les partenaires mettent en œuvre des actions concrètes sur un territoire vaste et riche en biodiversité. 130 000 kilomètres de cours d'eau sont concernés et des centaines d'études techniques et de chantiers de restauration seront engagés avec une attention particulière portée aux poissons migrateurs, à la continuité écologique et à des espèces emblématiques comme l'écrevisse à pattes blanches.

Adour-Garonne

Crués sur le Gers

Construction d'un modèle hydrologique et hydraulique pour la propagation des crues entre les stations de Fleurance et Lectoure

Le CEREMA a réalisé une étude pour modéliser la propagation des crues sur un tronçon du cours d'eau du Gers, entre deux stations de mesure hydrométriques. Cette modélisation 2D a pour avantage de coupler des données hydrologiques et hydrauliques afin de prendre en compte les apports d'eau entre les stations.

Le Gers est surveillé par le réseau Vigicrués et compte 5 stations hydrométriques de mesure de hauteur d'eau entre Auch, à l'amont, et Agen avant la confluence avec la Garonne. La prévision des propagations de crues entre les stations de Fleurance (amont) et Lectoure est difficile à réaliser, en raison des effets de laminage entre les deux villes. La zone modélisée couvre une surface de 160 km², dans laquelle le cours d'eau est canalisé dans un étroit chenal de 5 à 10 mètres de large, pour un lit majeur de 500 à 1 000 mètres, constituant ainsi une vaste plaine d'inondation permettant d'atténuer la propagation des crues par laminage. Plusieurs méthodes ont été déployées pour améliorer la précision : techniques empiriques, modélisation simplifiée unidimensionnelle (1D), puis une première modélisation hydraulique bidimensionnelle (2D) classique par le CEREMA en 2023. L'étude de modélisation présentée comprend : la construction d'un maillage sur la totalité du bassin versant du Gers entre les stations ; une modélisation hydrologique et hydraulique à l'aide du logiciel Telemac 2D avec injection de pluie sur l'ensemble du modèle, couplé à un apport de débit à l'amont du Gers ; un calage du modèle sur 9 crues débordantes récentes mesurées sur le secteur.

Le modèle hydrologique et hydraulique construit permet de simuler les apports intermédiaires sur le tronçon Fleurance/Lectoure et ainsi de fiabiliser les prévisions, et l'interprétation des mesures de débits sur les deux stations hydrométriques.

CEREMA

Tarn : L'agence de l'eau accompagne le projet Cactile de bâtiments cactus

L'Agence de l'eau Adour-Garonne accompagne le projet Cactile, un projet innovant qui, grâce au cofinancement de La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, transforme les toitures et façades en réservoirs intelligents d'eau de pluie. Ce projet pionnier pourrait marquer un tournant dans la gestion de l'eau en milieu urbain avec des solutions qui allient performance environnementale et innovation technologique. L'objectif principal du projet est de repenser la gestion de l'eau en milieu urbain en favorisant le stockage et la réutilisation efficace de l'eau de pluie, sans avoir recours à des pompes de relevage. Grâce à l'utilisation des façades de bâtiments, cette solution permet de capter, stocker et réutiliser l'eau de pluie sans consommation d'énergie. Le dispositif permet ainsi de réduire l'empreinte écologique tout en contribuant à réduire l'impact des orages en diminuant les risques d'inondation et en limitant le ruissellement.

L'expérimentation est engagée sur trois sites pilotes, choisis pour tester la viabilité de cette solution dans différents types d'environnements : Sirea, une entreprise située dans le Tarn qui servira de site principal pour le test, plus une école à Albi où l'objectif est de rendre l'établissement plus autonome en matière d'eau et un immeuble à Gaillac-Graulhet (toujours dans le Tarn) visant à tester l'efficacité de ce système dans un cadre urbain.

Adour-Garonne - Solution Cactile

Odyssy 2025 recrute ses participants !

Du 24 au 29 juin 2025, Odyssy revient pour sa 4^{ème} édition ! Cette année, l'Agence de l'eau Adour-Garonne invite 24 jeunes de 18 à 25 ans à découvrir la Dordogne.

Candidatures

À

SEINE-NORMANDIE

Quelle place pour la REUT en territoire Granvillais ?

Le CEREMA a réalisé pour l'agglomération de Granville une étude d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Situé dans le sud-ouest du département de la Manche et constituant les parties septentrionales de la baie du Mont-Saint-Michel et méridionales de la côte des Havres, le territoire du Syndicat mixte d'assainissement de l'agglomération granvillaise (SMAAG), composé de 16 communes, s'étend sur une superficie de 188 km². Sa façade ouest se compose d'une frange littorale de 17 kilomètres de long sur laquelle s'exercent des activités de loisirs (baignade et pêche à pied de loisirs) et professionnelles (activités conchylicoles). La production et la distribution d'eau potable est quant à elle gérée par le Syndicat de mutualisation de l'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA), qui couvre un ensemble de 30 communes réparties sur 280 km². Sur ce territoire, les principaux usages (alimentation, arrosage, nettoyage de voirie, process industriel...) ont lieu avec de l'eau potable, issue principalement du cours d'eau le Thar. Cette ressource superficielle dispose d'une qualité moyenne à bonne en surface, se trouve sensible à la sécheresse et aux précipitations, avec une capacité de stockage en sous-sol limitée. Elle fait l'objet de restrictions d'usages de plus en plus fréquentes dues aux effets du changement climatique - aggravation des phénomènes de sécheresse et des besoins en eau des sols et diminution du débit des cours d'eau - et au potentiel attractif du territoire à la hausse. Dans ce contexte, la REUT apparaît comme un levier d'atténuation des pressions de prélèvement et de soutien au débit des cours d'eau. Face à cette situation, le SMAAG et le SMPGA ont fait appel au CEREMA pour une étude d'opportunité et de pré-faisabilité de mise en place de la REUT sur le territoire continental.

Rapport d'étude CEREMA

ALSACE

Appel à candidatures

SEDIF/RTE : Commissions locales d'information sur la production d'eau potable

À l'issue du débat public "L'eau potable en Alsace" relatif au projet du Syndicat des eaux d'Alsace (SEDIF) intitulé "Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore", conduit l'an passé, les responsables de projet, le SEDIF et RTE, ont décidé de poursuivre le dialogue avec le public à travers une concertation continue accompagnée par des garantes désignées par la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette phase de concertation vise à informer les publics des dispositions proposées, de rendre compte de l'avancement des engagements pris par les responsables de projet, de répondre aux questions du public, recueillir l'avis des participants et leur permettre d'échanger avec les opérateurs sur le projet.

Pour permettre aux usagers d'être associés à cette concertation, le SEDIF va créer dans chaque ville d'implantation de ses usines principales (Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Mory-sur-Oise) une CLIPPEP, qui sera chargée d'une mission de suivi, d'information et de participation pour le déploiement du projet. Les candidatures sont ouvertes pour les représentants d'associations de protection de l'environnement, de conseils de quartier, des intérêts économiques locaux, du monde associatif, des bailleurs, et des riverains du projet.

Candidatures

AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Veolia et le SIAAP inaugurent une nouvelle unité de décantation primaire sur Seine Aval

Le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) et Veolia ont inauguré le mardi 18 mars une nouvelle unité de décantation primaire sur l'usine de Seine Aval (Yvelines).

En Île-de-France, un traitement performant des eaux usées est particulièrement important en raison de la forte densité de population et des volumes élevés d'eaux usées à traiter. De plus, la région étant exposée à des épisodes de fortes pluies, la décantation primaire répond aux variations de débit en traitant jusqu'à 34 m³/s, soit l'équivalent de plus de 50 piscines olympiques par heure. Cette inauguration s'inscrit dans le vaste projet de modernisation, initié en 2009, de Seine Aval, usine historique du SIAAP et plus grand site de purification européen jouant un rôle essentiel dans l'assainissement francilien en traitant chaque jour les eaux usées de 6 millions d'habitants. La nouvelle installation complète les systèmes existants et permet de mieux traiter les eaux usées en éliminant les particules fines, en réduisant la quantité de carbone et de phosphore et en optimisant le processus de purification de l'eau. Elle représente la plus grande capacité de traitement en Europe. Fruit de trois années de travaux, elle représente un investissement de 511 millions d'euros, dont 498 millions pour le groupement de partenaires dirigé par Veolia. L'Agence de l'eau Seine-Normandie a subventionné le projet à hauteur de 171 millions d'euros, le montant des prêts à taux zéro s'élève à 85 millions d'euros.

L'unité de décantation primaire repose sur plusieurs innovations majeures pour : mieux répartir les effluents en fonction des débits et de la charge de pollution ; améliorer la qualité des eaux rejetées dans la Seine grâce à des technologies de pointe comme les décanteurs lamellaires, capables d'éliminer les déchets les plus fins et de traiter la pollution dissoute liée au phosphore et au carbone ; réduire les nuisances olfactives pour les riverains grâce à des installations entièrement couvertes et dotées d'un système de traitement des odeurs. Un dispositif de récupération de chaleur a été installé sur les eaux traitées (ENERGIDO). Les décanteurs bénéficient d'un système de lavage à laboratoire garantissant la meilleure qualité des boues permettant d'optimiser la production de biogaz. Par ailleurs, la consommation d'énergie et de réactifs (PREDIFLOC) est optimisée grâce à un pilotage prédictif et en temps réel grâce à des outils numériques de dernière génération. Enfin, la protection de la biodiversité est renforcée via des mesures de préservation de la faune et de la flore locales.

À

HAUTS-DE-FRANCE

Signature d'un partenariat entre les agences de l'eau et la CCI

Face aux risques de sécheresse et de pollution, la gestion de l'eau doit être un axe prioritaire de planification écologique appliquée au tissu économique. C'est pourquoi la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France et les agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie s'engagent dans une démarche renforcée de coopération pour relever le défi de la sobriété en eau des entreprises. Ce partenariat ambitieux, qui s'inscrit dans la durée, permettra d'améliorer la connaissance et la prospective sur les usages économiques de l'eau par les entreprises et d'augmenter la visibilité sur l'offre d'accompagnement public mobilisable auprès des acteurs économiques.

À

ARTOIS-PICARDIE

Concertation technique sur l'état des lieux

L'état des lieux intervient au début de chaque cycle de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau qui se déroule sur 5 ans. Il met en lumière un diagnostic de l'état des milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, zone littorale, eaux souterraines) et des pressions empêchant l'atteinte du bon état des eaux. L'état des lieux réalistes actuellement contribue à la construction du SDAGE 2028-2033 et de son programme de mesure. Pour la première fois une concertation technique est organisée. Celle-ci vise à présenter l'état des masses d'eau (soit l'état écologique et chimique des eaux de surface, l'état chimique des eaux souterraines) et solliciter l'avis des acteurs institutionnels de l'eau sur les pressions identifiées comme importantes et significatives.

La concertation technique de l'état des lieux commence le 1er avril 2025.

Y participer

Accompagnement des bailleurs sociaux pour une gestion durable de l'eau

L'Union régionale pour l'habitat (URH Hauts-de-France), l'Agence de l'eau Artois-Picardie et la Banque des Territoires renforcent leur accompagnement des bailleurs sociaux pour une gestion durable de l'eau.

Avec 600 000 logements sociaux en Hauts-de-France et 1,5 million de personnes logées, les 55 organismes de logements sociaux de la région jouent un rôle essentiel dans la transition écologique et l'adaptation des territoires au changement climatique. Dans un contexte d'augmentation des pics de chaleur, d'extension du phénomène de retrait gonflement des sols argileux et de risque accru d'inondation, le patrimoine des bailleurs sociaux est concerné, avec des impacts directs sur les résidents. Les inondations de l'hiver 2023-2024 sont aussi venues souligner la nécessité de désimperméabiliser les villes et de développer la gestion intégrée des eaux pluviales. Cette désimperméabilisation s'accompagne également d'une renaturation qui permet de lutter contre les îlots de chaleur et de développer la biodiversité.

Un appel à projets 2025-2026 permettra de mobiliser 6 millions d'euros de l'Agence de l'eau et 500 000 euros de la Banque des Territoires pour financer les études et les travaux nécessaires à ces améliorations. La Banque des Territoires mobilisera également des bureaux d'études pour appuyer les bailleurs sociaux dans une meilleure intégration de cette problématique.

Artois-Picardie

À

Rhône-Méditerranée

Signature d'un accord-cadre entre VNF et l'agence de l'eau

Voies navigables de France (VNF) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse ont signé un nouvel accord-cadre 2025-2030 pour renforcer leur coopération dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique. Ainsi, grâce à un plan d'action en faveur de la sobriété en eau et de la reconquête de la biodiversité, les deux établissements publics associent leurs forces sur plus de 1 600 kilomètres de rivières et canaux gérés par VNF pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'économie d'eau (-10 % des prélèvements d'ici 2030), de qualité des milieux aquatiques et humides et de reconquête de la biodiversité.

VNF s'engage tout d'abord à réaliser des économies d'eau avec la modernisation de son réseau navigable : instrumentation pour mieux connaître les prélèvements dans les cours d'eau nécessaires à l'alimentation des canaux et dérivations navigables, maintenance et automatisation de ses ouvrages pour ne prélever que le strict nécessaire, réduction des fuites sur ses digues sur ses infrastructures et ouvrages (digues, réservoirs...). Un travail partenarial sera mené pour renforcer la connaissance des prélèvements effectués par des tiers dans le réseau navigable.

Au-delà de l'aspect quantitatif, VNF s'engage aussi en faveur de la qualité des milieux et des habitats. Cela passe notamment par la poursuite des actions en matière de continuité écologique sur les rivières (avec par exemple la mise en œuvre de passes à poissons sur les barrages), de gestion des espèces exotiques envahissantes (jussie, lodée, myriophylle hétérophylle) ou encore, de pratiques favorables à la biodiversité. Des études et réflexions seront lancées

pour expertiser le rôle des ouvrages de VNF dans l'amélioration des milieux et des usages (soutien des nappes utiles à l'alimentation en eau des populations, alimentation des zones humides, connectivité des milieux, lutte contre la salinisation en Camargue gardoise...) ou pour définir de nouvelles actions de restauration de milieux.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse apportera à VNF un soutien technique et financier selon les projets.

À

OUTRE-MER

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement en Outre-mer

Le droit à des services fiables d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable est un enjeu vital pour l'ensemble des populations, qui se pose avec une acuité particulière dans les outre-mer. La multiplication de difficultés dans les années 2010 se caractérisait par un effondrement de la qualité de certains services. Cela a entraîné des coupures d'eau plus d'un jour sur deux, dans un contexte déjà exposé aux catastrophes climatiques et à des crises sociales récurrentes. Les autorités de l'État ont lancé, à partir de 2016, un plan Eau DOM (PEDOM), destiné à soutenir particulièrement les cinq régions et départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion), ainsi que la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin. Menée par la Cour et les chambres régionales des comptes concernées, l'enquête sur la mise en œuvre de ce plan, huit années après son lancement, est l'occasion de faire un point d'étape sur les modalités d'intervention de l'État ainsi que sur la situation de la gestion de ce service public de première nécessité dans les six territoires concernés. Dans le contexte des épisodes dramatiques vécus en décembre 2024 à Mayotte et à La Réunion en février 2025, les juridictions forment le vœu que les moyens déployés ces dernières années dans ces territoires, auxquels est consacré une part notable du travail présentiel, aient pu contribuer à la capacité de réponse et de reconstruction qui se sont mis en œuvre dès les jours suivant ces événements.

Cour des comptes

À

APPELS À PROJETS

Atlas de la biodiversité communale

L'Office français de la biodiversité lance une nouvelle campagne de financement pour l'Atlas de la biodiversité communale, ouverte aux communes et intercommunalités. Les collectivités peuvent déposer leur dossier tout au long de l'année sur la plateforme aides-territoires.

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un outil clé pour recenser et valoriser la richesse écologique d'un territoire. En mobilisant les habitants et les acteurs des territoires, ce projet leur permet de s'approprier les enjeux de biodiversité afin qu'ils s'impliquent dans des actions concrètes. L'ABC est également un moyen de prendre des décisions éclairées, notamment en matière d'aménagement, et de s'engager dans un projet de territoire prenant en compte le vivant.

Dépôt des dossiers - 21 avril et 15 juin 2025

TeMeUm : Biodiversité Outre-mer

Chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) consacre une enveloppe financière spécifique de 400 000 euros pour soutenir des petits projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Outre-mer français. Le

programme TeMeUm et les 12 membres de son Comité des partenaires orchestrent la répartition de ce budget en proposant trois appels : l'appel à micro-projets, l'appel à compagnonnages et l'appel à projets partenaire.

Dépot des dossiers - 04 mai 2025

Aires éducatives

Depuis le 15 mars, les écoles et établissements scolaires déjà engagés dans la démarche Aires éducatives peuvent renouveler leurs demandes de financement pour reconduire leur projet sur deux ans.

Dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité, la formation des jeunes générations aux enjeux de biodiversité est un objectif phare du gouvernement. Pour soutenir cette ambition, l'OFB lance une nouvelle campagne de financement exceptionnel de 3 000 000 d'euros avec l'objectif de poursuivre l'accompagnement et de multiplier le nombre d'aires éducatives sur l'ensemble du territoire français (hors Polynésie française et Nouvelle-Calédonie). Ce budget exceptionnel permettra d'assurer la pérennité des projets d'aires éducatives déjà existants mais également de soutenir la création de nouveaux projets à partir de juin prochain.

Dépot des dossiers - 19 mai 2025

Appui méthodologique et statistique à destination des gestionnaires d'aires protégées

L'Office français de la biodiversité et le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) lancent un nouvel appel à sujets dans le cadre de leur coopération. Celle-ci, lancée en 2018, vise à fournir un appui méthodologique et statistique à destination des gestionnaires d'aires protégées. Les nouveaux sujets permettront de poursuivre l'objectif d'un transfert continu de compétences, de savoirs et de méthodes à l'ensemble des acteurs de la biodiversité.

Dépot des dossiers - 13 juin 2025

À

APPELS À PROJETS DES AGENCES

Rhin-Meuse

Trame verte et bleue Grand Est

L'appel vise tout projet de territoire, associant un ou plusieurs partenaires pour mettre en œuvre un ensemble d'actions concrètes de restauration de la trame verte et bleue et respectant les grands critères suivants : être basé sur un diagnostic écologique du territoire suffisant ; permettre de restaurer la fonctionnalité écologique des milieux ; agir sur les trames les plus prioritaires du territoire ; être composé majoritairement d'actions concrètes ; intégrer les enjeux "eau" du territoire ; programmer une animation et une communication territoriale adaptées à la réalisation et à la valorisation du projet.

Dépot des dossiers - 31 mars 2025 et 30 septembre 2025

À

MÉDITERRANÉE

Journées mondiales de l'eau et de la Méditerranée

Les pays de la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA), qui représentent 6 % de la population mondiale totale, disposent de moins de 2 % des ressources en eau renouvelables. Dans cette région, la disponibilité moyenne de l'eau atteint à peine 1 200 mètres cubes par an, et selon les prévisions, elle tombera à un niveau inférieur à 500 mètres cubes par personne et par an d'ici 2030. 60 % de sa population vit déjà dans des zones soumises à un stress hydrique extrême. 82 % de ses eaux usées ne sont pas assainies. Ces problèmes sont exacerbés par le changement climatique. La Méditerranée est la région qui se réchauffe le plus rapidement au monde, après l'Antarctique. En effet, l'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée, avec une moyenne de température dépassant de près de 1,5 celle de l'ère préindustrielle. Ce réchauffement s'est poursuivi en 2024, avec des mois de janvier et de février ayant été les plus chauds jamais relevés. Le changement climatique entraîne également la multiplication des événements météorologiques extrêmes, et a, de toute évidence contribué à accentuer la période de sécheresse actuelle et prolongée qui touche les pays du sud de l'Europe (Italie, France, Espagne), ainsi que la région MENA. Les tensions seront encore accentuées par la pression démographique : on estime qu'en 2050, 535 millions de personnes vivront dans les villes méditerranéennes, soit une augmentation de 51 % par rapport à 2015.

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) a toujours considéré l'eau comme une ressource importante et stratégique pour la région. Elle présente aujourd'hui un rapport : "Le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme dans les régions euro-méditerranéennes et du Golfe", réalisé sous la conduite de Gabriel Amard, parlementaire français. Si le rapport recense toutes les difficultés rencontrées localement, il évoque aussi des exemples très prometteurs. D'abord celui de la Slovaquie qui a modifié sa Constitution en 2016 pour reconnaître l'eau potable comme un droit fondamental pour tous les citoyens à l'issue d'une campagne politique conduite sous le slogan "Sans goût, sans couleur et sans propriétaire, l'eau est une liberté". Dans le cadre de sa stratégie de conservation de l'eau, le pays a établi des zones tampons et des réajustements agricoles visant à la préservation de la ressource. Soutenu par une vingtaine d'ONG, un référendum d'initiative populaire est venu renforcer la politique en juillet 2021.

Le rapport salue également l'Acquedotto Pugliese en Italie : financée sur fonds publics, l'infrastructure approvisionne en eau potable la région des Pouilles confrontée à une pénurie chronique depuis les régions de Campanie et de Basilicate, plus riches en eau. Construit il y a plus d'un siècle et continuellement modernisé, l'Acquedotto Pugliese est l'un des plus grands systèmes de distribution d'eau d'Europe.

Rapport

À

À

Afrique
top

ALGÉRIE

Dessalement : Le président de la République annonce la création d'une entreprise spécialisée

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé le projet de création d'une entreprise nationale spécialisée dans la réalisation et la gestion des stations de dessalement de l'eau de mer.

Lors de son entrevue périodique avec des représentants de médias nationaux, diffusée le samedi soir sur les chaînes de télévision et de radio nationales, le président de la République a déclaré : "Nous avons pris la décision de créer une entreprise nationale de réalisation et de gestion des stations de dessalement de l'eau de mer, en misant sur nos compétences humaines, notamment les jeunes ayant participé à la réalisation de différentes stations de dessalement de l'eau de mer", dont les entreprises relevant de Sonatrach. Exprimant sa "fierté" quant à la contribution des entreprises nationales dans la concrétisation du programme des cinq usines de dessalement de l'eau de mer, dont quatre ont été inaugurées et mises en service, d'une capacité totale de 1,5 million de mètres cubes par jour, le président de la République a souligné que le rôle de ces entreprises a permis à l'Algérie "d'économiser des devises et de réduire le délai de réalisation d'environ 7 à 8 mois par rapport à ce que réalisent les entreprises internationales".

Grâce à ces infrastructures, la part du dessalement dans l'approvisionnement en eau potable des citoyens atteindra 72 %, a précisé le président de la République, ajoutant que l'Algérie s'apprête à réaliser un nouveau programme comportant six stations de dessalement aux capacités variables, qui ne seront pas nécessairement comme les cinq grandes stations précédentes (300 000 m³/jour).

Algérie Presse Service (Alger) - Africa

À

TUNISIE

Lancement de la station de dessalement d'eau de Sousse

Le président directeur général de la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE), Abdelhamid Manja, a annoncé que la station de dessalement d'eau de Sousse débutera son exploitation à partir du mois de juin prochain. Cette nouvelle infrastructure aura une capacité de production de 50 000 mètres cubes d'eau par jour.

Interview sur Radio Nationale, Abdelhamid Manja a précisé que trois stations de dessalement sont actuellement opérationnelles en Tunisie : la station de Djerba, qui produit 50 000 mètres cubes d'eau par jour, celle des Zaratès, également avec une capacité de 50 000 mètres cubes par jour, et la station de Sfax, dont la capacité de production atteint 100 000 mètres cubes par jour. Il a ajouté que la production d'eau dessalée pour la consommation potable atteint actuellement 320 000 mètres cubes par jour, soit environ 13 % de la production totale d'eau distribuée aux habitants.

La Presse (Tunis) - Africa

À

Un plan pour sécuriser l'approvisionnement en eau à court terme

La SONEDE a élaboré un plan pour assurer l'approvisionnement durant l'été 2025, qui comporte 97 interventions dans les gouvernorats pour un coût global de l'ordre de 55 millions de dinars. Ce plan porte sur le renforcement des ressources en eau à travers la construction, l'électrification, l'équipement et le raccordement de 57 puits profonds dans différentes régions du pays, la rénovation et la mise à niveau de réseaux de captage et de distribution, la réalisation d'opérations de maintenance, la rénovation d'équipements de pompage, la coordination avec la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) dans le cadre du comité technique mixte pour éviter les coupures intempestives d'électricité et la mise en service de la station de dessalement de Sousse avant l'été 2025.

S'agissant de l'état d'avancement du plan, 75 projets sont en cours d'achèvement ; parmi ces projets, 57 concernent l'exploitation des ressources en eau par le forage de puits profonds. Quatre projets sont bloqués en raison de l'objection des citoyens au forage de puits.

La Presse (Tunis) - À AllAfrica

À

CONGO-KINSHASA

Des populations privées d'eau potable depuis des mois

Les habitants de la cellule Ango Ango, située dans le quartier Soyo de la commune de Matadi, sont privés d'eau potable mi-novembre 2024. Le comité de suivi et de développement local en attribue la responsabilité à la malveillance présumée des agents de la REGIDESO, selon un mémorandum adressé au directeur provincial de cette entreprise publique. Il accuse les agents responsables de la gestion de la vanne située près de la résidence de l'ancien directeur de la REGIDESO, feu Pelo Kossi, d'avoir favorisé les habitants de la partie supérieure du quartier. Ces derniers continueraient à bénéficier d'un approvisionnement en eau, au détriment des résidents d'Ango Ango, bien que tous soient abonnés à la REGIDESO.

Radio Okapi (Kinshasa) - À AllAfrica

Dans le village Koni, dans la chefferie de Walendu Bindi (territoire sud d'Irumu en Ituri), des centaines de familles en majorité vulnérables, affectées par les conflits armés, sont sans accès à l'eau potable depuis plus d'une année. Selon des habitants, aucune source d'eau n'est aménagée dans la localité. Des enfants et jeunes personnes sont contraints de puiser des eaux souterraines dans les marécages. Huit personnes en ont perdu la vie ces deux dernières années. Mateso Banga, le chef du village en appelle au gouvernement ainsi qu'aux ONG.

Radio Okapi (Kinshasa) - À AllAfrica

À

MADAGASCAR

Des réservoirs d'eau de pluie sauvent le Sud

La vie des habitants de certaines localités dans le Grand Sud s'est transformée. Il s'agit des habitants de Sampona, dans le district d'Amboasary Atsimo, où a été mis en place un réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS). Le dispositif vise à reproduire la capacité naturelle de filtration du sol. Il est conçu pour collecter et stocker l'eau de pluie, tout en intégrant un processus de filtration biologique ; les micro-organismes présents dans le sable éliminent une grande partie des agents pathogènes pouvant être présents dans l'eau de pluie, offrant une qualité supérieure par rapport à d'autres systèmes de stockage d'eaux pluviales, note l'équipe d'Energis FD, la société de traitement d'eau à l'origine de la solution. Le dispositif, qui fait un tabac dans le Sud, devrait être mis en place dans d'autres régions jusque dans l'Analamanga (Hautes-Terres centrales) ayant souffert de pénuries lors de la dernière période d'étiage.

Miangaly Ralitera, L'Express de Madagascar (Antananarivo) - À AllAfrica

À

MAURICE

Le spectre du Day Zero

Maurice est confronté à l'une des pires pénuries d'eau de son histoire. Une sécheresse persistante et un déficit de précipitations ont entraîné une chute alarmante des niveaux de réservoirs, faisant craindre un scénario similaire au "Day Zero" vécu par l'Afrique du Sud en 2018.

Les réservoirs du pays affichent un taux de remplissage critique de 41,6 %. Si ce niveau tombe à 15 %, les pompages devront être interrompus en raison de la présence de boue rendant l'eau inutilisable. Face à cette menace, des forages ont été entrepris pour renforcer l'approvisionnement en eau. Le ministre des Services publics, Patrick Assirvaden, a évoqué un plan de crise pour surveiller l'évolution de la situation. Depuis le 17 février, des restrictions strictes sont en vigueur : interdiction de laver les voitures, d'utiliser l'eau potable pour le nettoyage et fermeture des stations de lavage. Les contrevenants risquent jusqu'à deux ans de prison et des amendes pouvant atteindre 200 000 roupies pour les entreprises.

Vashish Nuckchhed et Dev Ramkhelawon, L'Express (Port-Louis) - À AllAfrica

À

KILIMANDJARO

L'UNESCO investit pour protéger les ressources en eau

La directrice générale de l'UNESCO a annoncé une nouvelle initiative pour protéger la ressource en eau et la biodiversité dans la région du Kilimandjaro. Ce projet de 8 millions de dollars, alliant recherche scientifique et soutien aux populations locales, bénéficiera aux plus de 2 millions de personnes qui dépendent directement des eaux du plus haut sommet d'Afrique. Cette initiative engagée en partenariat avec la FAO sera financée par le Fonds mondial pour l'environnement. Elle se traduira d'abord par un soutien accru à la recherche scientifique. Les experts de l'UNESCO réaliseront une cartographie des systèmes aquifères de la région, en vue de donner à 100 000 personnes supplémentaires un accès direct à l'eau potable. Il s'agira aussi d'améliorer le stockage et la disponibilité des eaux souterraines pendant la saison sèche, au profit de 615 000 personnes exposées à des pénuries d'eau.

Un observatoire scientifique va être mis en place pour surveiller la qualité de l'eau, les niveaux des nappes phréatiques et la santé des écosystèmes. Il reposera sur une coopération étroite entre les chercheurs de Tanzanie et du Kenya. Une première réunion constitutive s'est tenue à Arusha (Tanzanie). L'UNESCO prévoit par ailleurs de former 200 professionnels de l'eau supplémentaires au niveau local et national.

UNESCO

À

À

Asie
top

CHINE

La Chine connaît une croissance remarquable de ses populations d'espèces sauvages

La Chine a connu une croissance importante des populations de ses espèces phares au cours des dernières décennies, a annoncé l'Administration d'État des forêts et des prairies en citant les résultats obtenus s'agissant des populations de pandas géants sauvages, de léopards des neiges, d'éléphants d'Asie et d'antilopes tibétaines. Dans le domaine des plantes sauvages, plus de 200 espèces menacées ont été réintroduites avec succès, et de nombreuses espèces se sont rétablies et ont été protégées de manière significative.

La croissance remarquable des populations sauvages est principalement due aux efforts de conservation globaux déployés par la Chine. Selon l'administration, ces efforts comprennent l'amélioration continue des politiques et des cadres juridiques, et l'augmentation des investissements financiers.

Ying Xie, Yishuang Liu - À People Daily

À

Découverte d'un champ pétrolier majeur en mer de Chine méridionale

La China National Offshore Oil Corporation (CNOOC) a annoncé la découverte d'un champ pétrolier majeur dans l'est de la mer de Chine méridionale, avec des réserves prouvées dépassant 100 millions de tonnes. Le nouveau champ pétrolier Huizhou 19-6 marque une percée dans l'exploration pétrolière offshore de la Chine, car il s'agit du premier champ pétrolier classique intégré à grande échelle du pays découvert dans des couches profondes à ultra-profond de la CNOOC.

Situé à environ 170 km de Shenzhen, dans la province du Guangdong (sud de la Chine), le champ pétrolier se trouve à une profondeur d'eau moyenne de 100 mètres. Le forage d'essai a permis une production quotidienne de 413 barils de pétrole brut et de 68 000 mètres cubes de gaz naturel, démontrant ainsi son potentiel. Peng Guangrong, un géologue de la filiale à Shenzhen de la CNOOC, a noté que 60 % des réserves de pétrole et de gaz récemment découvertes dans le monde provenaient de couches profondes. Selon lui, avec des ressources abondantes et un faible niveau d'exploration, les couches profondes à ultra-profondes devraient stimuler la croissance future des réserves et de la production de pétrole et de gaz.

News.cn

À

Infrastructures : Fin du percement du tunnel sous-marin de la baie de Shantou

Photo prise le 26 mars montrant le tunnel sous-marin de la baie de Shantou, dans la province du Guangdong (sud de la Chine). Elle marque la fin du percement du premier tunnel à boyau unique et à double voie au monde avec une vitesse commerciale de 350 km/h. Long de 9 781 mètres, l'ouvrage fait partie du projet de chemin de fer à grande vitesse Shantou-Shanwei.

Liu Dawei, Xinhua - China.org.cn

DELTA DU YANGTSE

Des progrès dans le développement écologique vert et intelligent

Ces dernières années, le district de Wujiang de la ville de Suzhou, dans la province du Jiangsu (est de la Chine), a travaillé avec le district de Qingpu de la municipalité de Shanghai et le comté de Jiashan, dans la province voisine de Zhejiang (est de la Chine), pour favoriser le développement vert par la protection et la gouvernance conjointes de l'environnement écologique, la gestion intelligente et la mise en place de systèmes d'échanges d'écoblissions, dans le cadre d'une campagne visant à accélérer la construction de zones de démonstration pour le développement écologique vert et intelligent du delta du fleuve Yangtse.

Ji Chunpeng, Xinhua - China.org.cn

Shanxi : L'ancien zhen de Qikou vu du ciel

L'ancien zhen de Qikou, situé au xian de Linxian, à Lǎoliang, dans la province du Shanxi (nord), était autrefois un important port de commerce sur le fleuve Jaune. Il a conservé un grand nombre de bâtiments historiques des dynasties des Ming et des Qing, et est connu comme le "premier zhen du fleuve Jaune". Ces dernières années, les investissements locaux se sont intensifiés pour rénover et protéger les bâtiments historiques et les maisons anciennes de Qikou, favorisant ainsi le développement intelligent de la culture et du tourisme.

Photo Xinhua - China.org.cn

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Exploitation minière des grands fonds : La science alerte sur la grande sensibilité de la faune

Une étude menée par l'IFREMER, Sorbonne Université et le CNRS, dresse un inventaire sans précédent de la biodiversité vivant près des sources hydrothermales dans le sud-ouest du Pacifique. Publiée dans la revue *Science of the Total Environment*, elle montre que les espèces vivant autour des sources hydrothermales occupent des aires de distribution bien plus restreintes qu'on ne le pensait auparavant. L'exploitation des sulfures polymétalliques présents dans ces espaces convoités par des compagnies minières pourrait signer la disparition d'espèces circonscrites à certaines zones.

CNRS

À

À

Amériques
top

CANADA

Rapport sur l'état des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques

Le gouvernement du Canada publie le Rapport sur l'état des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA). Ce rapport fait suite à des consultations publiques sur l'ébauche du rapport lancées en mai 2023, ainsi que sur la mise à jour de cette ébauche en juillet 2024, au cours desquelles plus de 400 intervenants ont transmis leurs commentaires.

À la suite d'évaluations scientifiques menées en 2006 puis en 2012, trois sous-groupes de SPFA - le sulfonate de perfluorooctane (SPFO), l'acide pentadécafluorooctanoïque (APFO) et les acides perfluorocarboxyliques à chaîne longue (APFC à LC), leurs sels et leurs précurseurs - ont été traités en vertu du Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012). Afin de s'attaquer plus profondément à ces trois sous-groupes de SPFA, le gouvernement prévoit publier une mise à jour de ce règlement en 2025. 163 SPFA seront ajoutés à l'Inventaire national des rejets de polluants pour permettre de mieux comprendre leurs utilisations et leurs répercussions. Ces ajouts fourniront des renseignements

sur la manière dont les SPFA sont fabriqués, transformés ou utilisés pour des quantités supérieures à 1 kg. L'ensemble de ces renseignements enrichiront les connaissances sur ces substances et viendront compléter l'Approche de gestion des risques proposée, qui met l'accent sur les produits finis.

Par ailleurs, afin de réduire l'exposition aux SPFA, Santé Canada a publié un objectif final relatif aux SPFA dans l'eau potable canadienne en août 2024. Dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, des activités sont également entreprises pour réduire les rejets de ces substances dans les Grands Lacs. En juin 2024, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a publié une norme provisoire pour limiter la quantité de SPFA dans les biosolides vendus ou importés comme engrais. Tous les biosolides canadiens et importés destinés à être utilisés comme engrais commerciaux doivent ainsi contenir moins de 50 parties par milliard d'acide de sulfonate de perfluorooctane (SPFO), un produit chimique de la catégorie des SPFA. Le gouvernement continue également à prendre d'autres mesures afin de réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine liés aux SPFA sur les sites fœdaux contaminés connus. Ce travail consistera entre autres à fournir d'autres sources d'eau potable et à assainir des zones précises.

Canada.ca

QUÉBEC

Saguenay-Saint-Laurent : Le parc marin sera près de quatre fois plus grand

Les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé un agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent de près de quatre fois sa superficie actuelle au cours des prochaines années. Cette expansion majeure fera passer la superficie de l'aire protégée de 1 245 km² à près de 4 500 km², un projet qui a pour objectif de protéger l'habitat naturel du bétula, une espèce en péril.

Radio-Canada

À

ÉTATS-UNIS

Documerica, les images oubliées de l'Amérique

Alors que les cumulonimbus s'amoncellent sur l'agence américaine de protection de l'environnement EPA, Arte diffuse un formidable récit documentaire sur l'agence créée en 1970 par Richard Nixon. Documerica est une vaste mission photographique, engagée à cette époque, visant à dresser un état des lieux de la situation environnementale aux États-Unis. 80 000 clichés, arrachés à l'oubli, présentent le même visage d'un paysage ravagé et d'une population insouciante face au drame qui se joue. "On avait la technologie pour envoyer un homme sur la Lune, mais on était infoutus de garder nos rivières propres !" s'insurge aujourd'hui Boyd Norton, l'un des photographes du projet.

Arte

À

À

Économie

À
top

Grand Nancy, France - La Métropole retient NGE pour l'entretien de ses réseaux

La Métropole du Grand Nancy a retenu le groupe NGE pour un marché à bons de commande reconductible annuellement et pouvant durer jusqu'à 8 ans. Ce marché concerne les travaux neufs, de réparation et d'amélioration du réseau d'eau potable et d'assainissement sur tout le territoire du Grand Nancy qui s'étend sur 142 km² et compte près de 257 000 habitants.

Pour répondre à cet appel, NGE a regroupé les expertises de ses deux filiales : SLD TP, titulaire sortant depuis 12 ans et Sade. La synergie entre les deux filiales permet d'assurer une meilleure rotation des équipes avec des moyens supplémentaires et ainsi garantir un niveau de satisfaction et de performance lié à ce marché vis-à-vis de la Métropole, notamment en termes de travaux d'urgence, avec un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7. Une équipe composée de trois à quatre personnes doit faire preuve d'une grande réactivité pour être sur site en moins d'une heure, avec tout le matériel nécessaire afin d'intervenir, de réparer le réseau d'assainissement ou de terrasser pour permettre la réparation des canalisations d'eau potable par la Régie de la Métropole. Le marché consiste également en la réalisation d'opérations très variées et de plus ou moins grande importance : travaux d'entretien sur l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement, travaux de maintenance dits "petits travaux" (installation de bornes d'incendie, nouveaux branchements, etc.). Des travaux plus conséquents peuvent être aussi réalisés tels que le renouvellement complet du réseau de toute une rue, souvent dans un environnement restreint.

4^{ème} groupe français de BTP, NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs) construit des grandes infrastructures et des projets urbains ou de proximité. Avec ses expertises en financement, conception, construction et maintenance, le groupe est devenu un acteur de référence pour la réalisation d'ouvrages adaptés aux enjeux économiques et écologiques des territoires. Sa dynamique entrepreneuriale est portée par un actionariat salarié solide (les fondateurs, l'encadrement et les collaborateurs détiennent 72 % du capital du groupe) conforté par le fonds d'investissement français Montefiore.

À

Ouzbékistan - Suez signe deux nouveaux accords au service de la transformation environnementale

À l'occasion de la visite officielle du président de la République d'Ouzbékistan en France, Suez annonce la signature de deux accords pour accompagner le pays face à ses défis environnementaux. Ces nouveaux accords s'inscrivent dans la relation de longue date entre Suez, partenaire stratégique dans le domaine de la gestion de l'eau, et les autorités ouzbèkes.

Un premier accord prévoit un partenariat public-privé relatif à l'approvisionnement en eau potable : Suez et UzSuvtaminot ont signé un accord pour un contrat de services et d'approvisionnement de deux ans, en réparation d'un

partenariat public-privé de long terme, dans quatre districts de la région de Surxondaryo, l'une des plus reculées du pays : Sariyoso, Denov, Shorchi et Kumqorgon, totalisant un million d'habitants. Cet accord porte notamment sur la formation et l'accompagnement des équipes de la société locale de gestion de l'eau, UzSuvtaminot Surxondaryo, par des experts de Suez, en matière d'amélioration du réseau (réparations de fuites, extensions), d'entretien des équipements, ou encore de service client. Il inclut également la fourniture d'outils de gestion (SIG, hypervision), de compteurs et d'instruments de mesure.

Le second accord est signé avec l'Institut des ingénieurs en irrigation et mécanisation agricole de Tachkent (TIAME-NRU) pour la création d'une chaire universitaire sur l'eau au sein de la formation des ingénieurs et techniciens. Suez et TIAME-NRU affirment ainsi leur volonté de collaborer dans le cadre de projets pédagogiques et de recherche, afin de renforcer les compétences des étudiants, de favoriser les opportunités de stages et formations pratiques, y compris au sein de projets menés par Suez en Ouzbékistan. Dans le cadre de cet accord, Suez soutiendra également les demandes des étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans des universités françaises.

